Rostocker Dokumentenserver
Dieses Werk wurde Ihnen durch die Universitätsbibliothek Rostock zum Download bereitgestellt.
Für Fragen und Hinweise wenden Sie sich bitte an: digibib.ub@uni-rostock.de

Explication Des Cérémonies Sacrées Et Des Coutumes Religieuses De L'Église Réformée De La Ville Et Du Canton De Zurich En Suisse : Proprement réprésentées en Taille-Douce sur XIII. Planches In Folio, divisées en Trois Sections

A Zurich: à Zurich: Chez David Herrliberguer: Imprimé ... chez Conrad Orell & Comp., 1752

http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959

Druck Freier Zugang PUBLIC DOMAIN

2°

W. 2.
-2°

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker

http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0001

DFG

Be III 2
25 -2°

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0002
DFG

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0003
DFG

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0004
DFG

EXPLICATION
DES
CÉRÉMONIES
SACRÉES
ET DES
COUTUMES RELIGIEUSES
DE
L'ÉGLISE RÉFORMÉE
DE LA
VILLE ET DU CANTON DE
ZURICH
EN SUISSE,

Proprement répréſentées en Taille-Douce ſur XIII. Planches
IN FOLIO, diviſées en
TROIS SECTIONS
PAR
DAVID HERRLIBERGUER.

F. F.

Se vend
A ZURICH,
Chez David Herrliberguer.

Imprimé à ZURICH, chez CONRAD ORELL & COMP. 1752.

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0005
DFG

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker

http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0006

DFG

PREMIERE SECTION

CONTENANT LES

CEREMONIES RELIGIEUSES

des Trois Principaux Jours de la Vie Humaine.

LA PREMIERE PLANCHE N°. 1. répréſente les circonſtances, qui ſuivent immédiatement *la Naiſſance d'un Enfant*, chez les Perſonnes de qualité, dont l'auteur a choiſi les maniéres d'agir partout cet Ouvrage, préférablement à celles des autres Bourgeois. Ici ſe préſente aux yeux un bel Apartement (dont il y en a d'auſſi magnifiques en Suiſſe que chez les autres Nations civiliſées) où A. l'*Accouchée* après ſa délivrance, couchée dans un lit, à l'Alcove, eſt ſoignée par une C. *Femme de chambre*, & ſervie par une E. *Servante*, tandis que la Sage-Femme lave & emmaillotte B. l'*Enfant* & qu'une D. *Fille de la maiſon* conſidére avec attention tout ce qui ſe paſſe. Il faut obſerver ici, que comme partout cet Ouvrage divers Perſonnages de Marque ſont fort connoiſſables, de même auſſi la Sage-Femme, qui paroit dans cette prémiére Planche, reſſemble beaucoup à la principale de celles, qui exercent aujourd'hui ce métier dans la Ville.

-- -- N°. 2. *Le Baptême de l'Enfant* ſe fait le plûtôt poſſible, & à la prémiere Aſſemblée Sainte, toûjours après le Sermon où le Catéchiſme fini, & lorſqu'il y a péril de la vie auſſi hors du tems du Service Divin, mais jamais hors du Temple. Le Parrain & la Marraine s'y rendent chacun à part, celle-ci accompagnée d'une ſeule Perſonne de ſon Sexe, celui-là ſouvent ſeul, ou accompagné de ſon Epouſe, ou de ſa Mere, au même tems que les autres Auditeurs pendant le Son des Cloches: cela s'entend de la Ville. A la Campagne, les Perſonnes, qui accompagnent le Parrain & la Marraine à l'Egliſe ſont ordinairement en plus grand nombre, & en quelques endroits elles n'y vont qu'après que les Cloches ont ceſſé de ſonner & pendant le Chant. Le Vêtement du Parrain & de la Marraine c'eſt l'habit ordinaire d'Egliſe de chaque Sexe, d'étoſe noire, plus ou moins précieuſe, ſelon les facultés des perſonnes. Cet Uſage s'eſt introduit depuis peu, car auparavant les Marraines, Filles de la Ville, portérent ſur la tête une Couronne de Fil d'or & de Fil d'argent, garnie toute à l'entour de Perles & de Pierres prétieuſes: Au Col elles portérent une Fraiſe artiſtement pliée, au-deſſous de laquelle pendoit une groſſe Chaine d'or, & tout le devant du Corps étoit de même garni de Chaines d'or en forme de Lacets, juſqu'à la Ceinture. La Sage-Femme porte l'Enfant au Temple quand le Sermon eſt bientôt fini. Après le Sermon & la Priére le Miniſtre, (dans la Ville c'eſt toûjours un Diacre) s'approche du Baptiſtére, devant lequel ſe préſentent auſſi *le Parrain & la Marraine*, A. B. celui-ci tenant l'Enfant ſur les bras, tandis que le Miniſtre lit la Liturgie du Baptême. On debute d'abord par un Vœu pour implorer la Divine Bénédiction ſur l'action ſainte qu'on va faire. Le Miniſtre demande enſuite au Parrain & à la Marraine, s'ils préſentent cet Enfant pour être baptiſé, à quoi ils répondent par une Révérence. Il exhorte enſuite l'Aſſemblée, par les Compaſſions, que Dieu a pour le Genre humain, & par le Commandement qu'il nous

a donné de prier les uns pour les autres, à prier Dieu d'un commun accord, qu'il daigne accorder à cet Enfant la Foi & le Baptême intérieur de ſon Saint Eſprit. Cette Priére faite, le Miniſtre lit l'Evangile de St. Marc, Chap. X. *Des Enfans qu'on préſenta à Jeſus-Chriſt &c.* Il y ajoûte une courte Priére pour demander à Dieu le pardon des péchés, & recite enſuite le Symbole des Apôtres. Après l'Oraiſon Dominicale il addreſſe une exhortation touchante au Parrain & à la Marraine, pour les faire ſouvenir de l'importance de leurs engagemens, qu'ils promettent d'accomplir, en faiſant encore la Révérence. Il leur demande de nouveau leur conſentiment pour le Baptême de l'Enfant, & après y avoir répondu comme au commencement, la Marraine s'approche du Baptiſtére, tient l'Enfant ſur les Fonds, le viſage tourné contre l'Eau, & indique au Miniſtre à voix baſſe le Nom, que l'Enfant doit porter: Surquoi le *Miniſtre* C. en impoſant le Nom à l'Enfant, lui répand par trois fois de l'Eau ſur la tête, au Nom de l'Adorable Trinité, & lui donne la Bénédiction, après que la Marraine s'eſt un peu retirée. En quelques endroits le Miniſtre reçoit l'Enfant des bras de la Marraine dans les ſiens, le baptiſe, le bénit & le rend au Parrain. Pendant toute l'action *la Sage-Femme* D. qui d'abord avoit mis l'Enfant ſur les bras de la Marraine, ſe tient à côté d'elle, le réprend après le Baptême, reçoit les Préſents du Parrain & de la Marraine, & rapporte enfin l'Enfant à la maiſon. Pendant le Baptême, le *Sacriſtain* E ſe tient derriére le Miniſtre, & toute cette action eſt répréſentée ici comme ſe paſſant dans la *Partie Anterieure de l'Egliſe de St. Pierre à Zurich.* F.

PLANCHE II. N°. 1. La Cérémonie, qui précéde le *Deuxiéme Jour* remarquable de la Vie humaine, à ſçavoir le *Jour des Nôces*, c'eſt la *Félicitation des Nouveaax Mariés*, qui ſe fait avec beaucoup de pompe, ſur-tout chez les Perſonnes de qualité. Ici le *Fiancé* & la *Fiancée* en habits magnifiques ſe préſentent debout, ſous un grand *Miroir* A. dans une Sale bien parée: *Les Parens & les Parentes*, de même que les *Compagnes* de l'Epouſe B. B. B. B., richement vêtües viennent faire leurs complimens aux Fiancés, & ſe placent enſuite ſur des fauteuils, ſoit dans la Sale même, ſoit dans un Apartement attenant, où un *Laquais* C. vient leur préſenter toute ſorte de rafraichiſſemens, dont il y a là une table bien garnie. Les Perſonnes du Commun, ſur-tout les habitans de la campagne ſe paſſent bien de cette Cérémonie.

-- -- N°. 2. Ici eſt répréſentée la *Cavalcade Nuptiale*, ou la Marche des Fiancés de diſtinction, pour faire benir leur Mariage hors de la Ville dans l'Egliſe d'Altſtæten, village éloigné de la Ville d'une petite lieuë, & où ſe béniſſent la plûpart des Mariages de la Ville: On ſent bien néanmoins, que ce ne ſont pas toûjours les Perſonnes du prémier rang, qui ſe diſtinguent par cette Cavalcade, mais que celles d'un moindre rang imitent toûjours la pompe des autres, ſur-tout dans ces ſortes de ſolemnités. A la campagne la Proceſſion ſe fait le plus ſouvent à pied d'un village à l'autre, quoique ce ne ſoit pas une choſe rare de voir l'Epouſe & ſes Parens arriver à cheval. La parûre de l'Epouſe Fille à cheval, & qui ci-devant a été la même que celle de la Marraine Fille, ſe voit au Titre de cet Ouvrage. Ici l'*Epoux & l'Epouſe* A. vont en *Caroſſe* marqué de leurs Armes, accompagnés de quelques-unes de leurs Parentes dans un autre Caroſſe B. & du Miniſtre, qui doit faire le Sermon & bénir le Mariage, à cheval C. à la droite d'un autre *Convié Parent* de l'Epoux, ſuivis de deux Laquais E. à cheval. Tout ce train eſt précédé de *deux Officiers de Livrée d'Etat à cheval* D. & *d'un Valet à pied* F. qui court à leurs côtés: La Marche va par-deſſus le *Pont de la Syl* G. Riviére, qui paſſe au pied des murailles de la Ville, & d'où l'on découvre pluſieurs villages, vignobles, prairies, promenades, allées & maiſons de campagne, que le Graveur a ſçû répréſenter fort artiſtement. H. I.

PLANCHE III. N. 1. *La Cérémonie de la Bénédiction du Mariage*, qui à la Ville auſſi-bien qu'à la campagne ne ſe fait jamais hors du Temple, mais de la même maniére: Après que le Prédicateur a exhorté les Fiancés à vivre ſaintement dans l'état du Mariage, & qu'il a fini ſon Sermon par des Vœux en leur faveur, il deſcend de la Chaire & ſe préſente à l'entrée du Chœur, ou près du Baptiſtère, A. la Liturgie à la main B. Alors les Fiancés viennent ſe mettre à genoux ſur l'eſcalier du Chœur, ou au défaut de celui-ci, ſur un petit banc, qu'on leur place aux pieds du Miniſtre: Quelques Perſonnes de diſtinction ayant commencé depuis peu à ſe tenir debout devant le Miniſtre, d'autres les ont imitées, & de là vient, que dans cette Planche le Couple qui reçoit la Bénédiction du Mariage eſt répréſenté ſe tenant debout. Le Miniſtre commence par un Vœu pour implorer la Divine Bénédiction ſur l'action ſainte qu'on va entreprendre. Il découvre enſuite à l'Aſſemblée la Promeſſe du Mariage des Perſonnes, qui ſe tiennent devant lui, & qu'il nomme par leurs noms: Il déclare, qu'il s'agit de la confirmer publiquement, & il exhorte de nouveau chacun des Fidéles préſens, que ſi quelqu'un ſçait quelque empêchement à ce Mariage, il ait à le dire, tandis qu'il en eſt tems encore. Si perſonne n'a rien à y rédire, le Miniſtre lit l'Evangile de St. Matthieu, Chap. XIX. 3--6. Après cela il prend les Mains droites des deux Perſonnes, les joint, & en appellant chacune par ſon nom de Baptême, il lui demande à chacune à part, ſi ſous l'invocation du Nom de Dieu, Elle prend pour ſa légitime femme (pour ſon légitime mari) l'autre Perſonne? Toutes deux répondent, ſoit par une Révérence, ſoit par un *oui* prononcé intelligiblement, & le Miniſtre ratifie leur Union au Nom de la Très-Sainte Trinité. Cela fait, le Miniſtre lit le Commandement Apoſtolique Epheſ. V. en exhortant les Nouveaux Mariés à s'y conformer. Il s'addreſſe enſuite à toute l'Aſſemblée & l'exhorte à prier Dieu pour les Nouveaux Mariés: Pour cet effet, il lit une longue & touchante priére, qu'il termine par l'Oraiſon Dominicale: Après quoi il donne ſa Bénediction aux Nouveaux Mariés & les laiſſe aller. Il eſt à remarquer, qu'en parlant

aux

Nouveaux Mariés le Miniſtre les tutoye, ſans diſtinction de rang, & que le jour ordinaire des Nôces, (ſurtout à la Campagne) c'eſt le Mardi. Au reſte, cette Ceremonie eſt ici repréſentée, comme ſe paſſant dans l'*Egliſe d'Alſtæten*, dont le Graveur a parfaitement dépeint *la Partie antérieure* avec le *Chœur* G. en déſignant uniquement les Perſonnes de la ſuite des Nouveaux Mariés, comme auſſi l'*Officier de la Livrée* D. le *Laquais* E. la *Servante de l'Epouſe* F. avec le *Marguillier* du lieu C.

-- -- N°. 2. *Le Feſtin Nuptial*, qui ſuccede à la Benediction du Mariage, & au retour des Nouveaux Mariés, eſt ici repréſenté, tel qu'il ſe fait chez les Perſonnes de diſtinction: On y voit un Apartement orné à la Moderne, & une Table ronde bien garnie, à laquelle ſont aſſis les *Nouveaux Mariés* A. avec leurs Parens & Amis. Il y a des Mandats, qui reglent & le nombre des Conviés & la diſpoſition des Feſtins, pour prévenir les fraix exceſſifs & la profuſion: Mais la difference des qualités & la quantité des Parens font, qu'on ne ſauroit s'y reſtraindre abſolument. A la Campagne ſurtout le nombre des Conviés eſt ordinairement tres grand. La joye des Convives, la bonne chére, les préſens de Nôces, ſouvent riſibles, qu'on apporte aux Nouveaux Mariés & aux Conviés, la Muſique & la Danſe (qui à la Campagne font ſurtout une partie eſſentielle des Nôces) la promenade & d'autres divertiſſemens en *d'autres Sales* de la maiſon B. ou bien ſur la ruë à la Campagne, l'*uſage du Tabac* &c. animent le Feſtin, qui dure bien avant dans la nuit, juſqu'à ce qu'on ſe ſépare, pour revenir le lendemain s'y divertir à nouveaux fraix.

PLANCHE IV. Quant au *Troiſiéme Jour* remarquable de la Vie Humaine, ſavoir, celui de ſa Mort, cette Planche nous repréſente *un Mourant* de diſtinction, couché ſur ſon *Lit de maladie*, & dont la Mine annonce les approches de ſa derniere heure A. Les Perſonnages C. C. C. ſont ſes *Proches*, les uns faiſant la Priére, & les autres fondant en larmes. D. *Le Medecin*, en habit de Docteur. E. E. *Les Domeſtiques*, ſervant le Malade. On s'imagine bien que le ſoin des Pauvres, & celui que les Païſans prennent de leurs Malades, eſt aſſez different de celui-ci. L'Ouvrier a oublié d'y placer auſſi le Paſteur conſolant le Malade.

-- -- N°. 2. *La Parade Funebre*, qui précede l'Enterrement de quelque Perſonne de diſtinction demande ſurtout une explication, de peur qu'on ne ſe faſſe des idées fauſſes de cette Ceremonie. Dès que le Mourant a rendu l'eſprit, on revêt ſon corps des mêmes habits, qu'il a portez de ſon vivant, & pour l'ordinaire de ſa robe de chambre: Si c'eſt un Pauvre, ou un homme de la Campagne, il eſt ſimplement enveloppé d'un Linceul, & pour l'ordinaire couſu dedans: Dès que le Cercueil eſt fait, on l'y met. Cependant on appelle une *Pleureuſe*, c'eſt-à-dire, une de ces Femmes à gages, qui vont annoncer les Enterremens par la Ville, en habit de deuil: On l'envoye le même jour encore chez tous les Parens du défunt, pour leur annoncer ſon Decès. On garde le Corps mort pour l'ordinaire pendant trois jours, & ſi les préparatifs de l'Enterrement l'exigent juſques au quatriéme jour dans la maiſon mortuaire: A la Campagne on attend pour le moins 24. heures avant qu'on enterre un mort, mais pas beaucoup au delà. La veille de l'Enterrement la *Pleureuſe* annonce l'Enterrement dans les Fauxbourgs de la Ville, & le jour de l'Enterrement même dans la Ville, & cela en ces termes (demain au ſoir) ce ſoir à 4. heures on enterrera Monſieur N. N. (ou) le Fils ou la Fille de Monſieur N. N. dans la ruë N. N. c'eſt l'heure ordinaire de tous les Enterremens de la Ville, excepté de de ceux qui ſe font à l'Hôpital à l'heure du midi. A la Campagne l'invitation aux Enterremens ſe fait par des enfans, ou par quelque pauvre femme. Vers le midi le Tailleur vient dans la *Maiſon Mortuaire* D. D. pour en tendre tout le dedans, de même que le dehors de la porte, juſqu'aux deux Maiſons attenantes, chez les Perſonnes de diſtinction, *d'un double*, & chez les autres, *d'un ſimple drap noir*, cloué aux parois ou aux murailles ib. Il y a ſurtout une Sale mortuaire tenduë de cette façon, & la table couverte d'un tapis noir, où s'aſſemblent les Dames. La veille de l'enterrement on apporte de la Tribu du Défunt (car toute la Bourgeoiſie eſt partagée en certaines Societés, ou Corps de Métiers, qu'on appelle des Tribus, ou des Abbayes) la Biere, ſur laquelle on poſe le Cercueil couvert d'un drap noir & d'un drap blanc par-deſſous. A 2. heures après midi les Parens du Défunt des deux Sexes s'aſſemblent dans la maiſon mortuaire en habits de deuil, & y font leur compliment de Condoleance aux Proches du Défunt: Si le Défunt a été une perſonne de diſtinction, les hommes y paroiſſent tous revêtus de Fraiſes ou de grands Colliers, autrement leur habit de deuil eſt le même que l'habit d'Egliſe, ſavoir, un habit noir, le Rabat & le Manteau: A 3. heures les Dames ſe placent en ordre dans la Sale mortuaire, à proportion des degrés de parenté plus ou moins éloignés; d'abord les Filles du Défunt, enſuite ſa Veuve, puis la Mere ou la Belle-Mere, puis les Sœurs, &c. Les Hommes au contraire ſortent hors de la maiſon, & s'y rangent en ligne, ſur des planches miſes le long des maiſons voiſines, d'abord les Petits-Fils du Défunt, près de la porte de la maiſon mortuaire, puis les Fils & les Gendres, puis le Pere ou le Beau-Pere, puis les Freres, les Beau-Freres &c. Si le Défunt a encore ſon Parrain (ce qui eſt l'ordinaire dans les enterremens des Enfans) il eſt le deuxiéme du deuil des Hommes, & la Marraine prend la deuxiéme place entre les Dames. Auſſitôt que le deuil eſt ainſi formé, les Dames de la Ville, & ſurtout celles du voiſinage (les Filles ne vont point aux Enterremens, excepté celles qui forment le deuil) toutes en habits d'Egliſe, viennent ſe condouloir avec les Hommes, en donnant la main aux 4. ou 6. premiers, ſans rien dire: Delà elles entrent dans la maiſon mortuaire pour y faire la même choſe aux Dames rangées en deuil, mais en faiſant aux premieres leur compliment de Condoleance: S'il y a de la place dans la Sale mortuaire, elles y reſtent

& ſe mettent à la ſuite du deuil, ſi non, elles vont dans quelque autre apartement. Vers les 4. heures les Bourgeois, ſurtout ceux qui ſont de la même Tribu que le Défunt & les Voiſins, viennent de même, en habit d'Egliſe, ſe condouloir avec les Parens du Défunt, en donnant la main aux 4. ou ſix premiers, & en ſe mettant enſuite à la ſuite du deuil, ſans entrer dans la maiſon mortuaire C. Il n'y a que *ceux, qui ſont de la même Tribu que le Défunt*, qui forment une rangée particuliére, ſe mettant vis-à-vis du Deuil, & le ſuivant immédiatement dans la Proceſſion de l'Enterrement: B. Les Bourgeois, qui viennent ainſi accompagner le Défunt, font attention de ſe ranger d'une façon, que les Perſonnes du Petit & du Grand Conſeil ayent le pas ſur eux. En une ruë voiſine de celle du deuil s'aſſemblent vers les 4. heures les Porteurs également habillés en deuil, dont il y a ordinairement huit pour une grande perſonne, tirés des Bourgeois de la même Tribu que le Défunt: Ce ſont les Seigneurs du Grand Conſeil de la même Tribu que le Bourguemaitre défunt, qui en ſont les porteurs, & les Paſteurs de la Ville ſont auſſi portés au tombeau par d'autres Miniſtres: Mais il y a un porteur établi exprès dans chaque Paroiſſe pour les Enfans du bas âge: *La Parade Funebre* a de cette Planche eſt repréſentée, comme ſe faiſant dans une ruëlle du Fauxbourg nommé *Thalaker*, devant la Maiſon d'un bon Bourgeois, intitulée *la Cour des Fortifications*, attenante à celle *du Globe*, ou le Graveur faiſoit autrefois ſa demeure E. E.

PLANCHE V. N°. 1. *Le Convoy Funebre* d'une Perſonne de diſtinction, ou d'un bon Bourgeois ſe fait de cette maniére. Quand 4. heures ſont ſonnées, & que perſonne ne vient plus, les porteurs s'approchent, font leur Condoleance de la même maniere que les autres, entrent dans la Maiſon, prennent la Biere ſur leurs épaules, & emportent le Défunt vers l'Egliſe: Aux deux côtés du Cercueil marchent en habits de deuil. *Le Tailleur & ſon Garçon*, de même que les *Laquais du Défunt* G. G. Ceux-ci ſont immédiatement ſuivis *du Deuil*, c'eſt-à-dire, des Parens du Défunt, qui marchent deux à deux dans le même ordre qu'ils ſe ſont rangés à la parade, à ſavoir, *les Petits-Fils*, *les Fils*, &c. B. B. Après le deuil marchent les *Membres du Petit & du Grand Conſeil & les autres Bourgeois de la même Tribu que le Défunt.* C. Enfin tout le reſte des *Bourgeois.* D. A quelque diſtance du Convoy des Hommes vient celui des Dames, ſavoir d'abord, *les Filles & les autres Parentes* E. & puis *le reſte des Dames* F. toutes deux à deux, de même que les Hommes. *La Pleureuſe* H. marche ſeule à la queuë du Convoy. Le Convoy funebre d'un Bourguemaitre, d'un premier Paſteur, ou de quelque autre Perſonne de diſtinction eſt toûjours très-nombreux: Il en eſt de même aux Enterremens des Dames de diſtinction: Le Convoy Funebre de cette Planche ſe fait par ledit *Fauxbourg de Thalaker*, le plus beau de tous I. vers l'Egliſe de St. Pierre, ou vers celle de Ste. Anne. A la Campagne les Ceremonies Funebres, ſont differentes de celles de la Ville. Quelques momens avant l'Enterrement, les Parens des deux Sexes s'aſſemblent dans la Maiſon Mortuaire: & témoignent leur Condoleance aux plus Proches du Défunt. On ne cloue le Cercueil que quand il eſt tems de s'en aller, & il eſt couvert d'un drap blanc pour la plûpart: Ceux qui veulent accompagner le Défunt, s'aſſemblent autour de la Maiſon Mortuaire, & tendent la main aux Parens, qui ſuivent le Cercueil en leur diſant quelques peu de paroles, comme par exemple: Dieu vous conſole! Dieu vous rende la joye pour le deuil! &c. Tout le monde va enſuite vers l'Egliſe, les hommes les premiers, & les femmes après, deux à deux, ou trois à trois, ou même par troupes & ſans beaucoup d'ordre. Si l'Egliſe eſt proche de la Maiſon Mortuaire, on y porte le Corps mort tout comme à la Ville, mais ſi la demeure du Défunt a été dans un Village éloigné de l'Egliſe Paroiſſiale, on y amene ſon corps ſur une charette, juſqu'à l'entrée du Cimetiére, où on le dépoſe ſur la biere, pour l'emporter tout-à-fait, juſqu'au tombeau: Tout cela ſe fait au ſon des cloches, différemment, ſelon la diverſité des coûtumes des lieux, excepté qu'il eſt aſſez ordinaire partout, qu'aux enterremens des grandes Perſonnes on ſonne de la plus grande cloche, ou de toutes enſemble, au lieu qu'aux enterremens des Enfans on ne ſonne que de la plus petite Cloche qu'il y ait au clocher.

-- -- N°. 2. Cette Planche repréſente la *Maniere de remercier la Compagnie, qui a accompagné le Défunt* au lieu de ſon repos. L'Enterreur en habit de deuil va au-devant du Convoy Funebre juſqu'à l'entrée du Cimetiére pour conduire les porteurs au lieu du Tombeau déja fait. Là ils dépoſent le Corps près du Tombeau, & ſe tiennent à côté du Cercueil, juſqu'à ce que tout le Convoy eſt entré dans l'Egliſe: C'eſt le *Marguillier* en ſon habit de céremonie, qui conduit le Convoy Funébre, l'attendant à la porte du Temple, & aſſignant à chaque deuil les places, qu'ils doivent occuper, ſavoir, de certaines places d'hommes *aux hommes* B. B. de certains bancs de femmes *aux femmes* C. d'autres places *aux hommes de la ſuite du deuil* D. D. & d'autres *aux femmes de la ſuite du deuil* E. pour empecher toute confuſion. Ici ſe préſente auſſi *le Paſteur de la Paroiſſe*, dans ſa place ordinaire F. & le *Marguillier* à l'entrée de l'une des portes de l'Egliſe G. Comme le Graveur a eu deſſein de repréſenter toutes les 4. Egliſes Paroiſſiales de la Ville, après avoir donné la vuë de celle de St. Pierre, il a placé cette Ceremonie dans l'*Egliſe du St. Eſprit*, autrement appellée celle des Freres Prêcheurs, dont *la Partie antérieure* ſe préſente ici au naturel H. H. Lors donc que tout le Convoy Funébre eſt entré dans l'Egliſe, *le Diacre* de la Paroiſſe ſort de ſa place, & ſe tenant près du *Baptiſtére* A. il declare la raiſon de l'Aſſemblée preſente, ainſi que la Liturgie le porte, en nommant la Perſonne defunte avec ſes qualités, en remerciant la Compagnie de la part de ſes Parens (dont il indique les degrés de Parenté, p. e. ſes Fils, ſes Filles, ſon Pere, ſa Mere &c.) du dernier honneur rendu au Défunt, en offrant leurs ſervices reciproques en pareils cas & autres, & en faiſant un vœu pour la conſervation

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0010
DFG

vation de chacun, & que Dieu veuille le préſerver d'accidens facheux. Quand il y a un enterrement d'Enfant, on fait ſeulement mention de ſon Sexe, ſans remercier la Compagnie, & l'on va droit à la Priere : Ici le Diacre lit une Priere touchante pour remercier Dieu de la délivrance de la Perſonne, qu'on vient de poſer au lieu de ſon repos, & pour lui demander la grace de penſer ſans ceſſe à la mortalité commune à tous les hommes, & de s'y préparer comme il faut &c. Après l'Oraiſon Dominicale, il donne la Benediction à l'Aſſemblée & la congedie : Dès lors chacun s'en retourne chez ſoi, par le chemin les plus court, excepté ceux qui forment le deuil de deux Sexes; Car ceux-ci s'en retournent à la Maiſon Mortuaire dans le même ordre, qu'ils ſont allez à l'Egliſe : Là ils réïtérent leur condoleance aux plus Proches du Défunt, & en prennent congé, en leur donnant encore la main, & en récevant leurs remercimens de la peine qu'ils ont priſe. Dès que ce deuil s'eſt ainſi retiré de l'Egliſe, l'enterreur met ſon habit bas, & aſſiſté d'un valet, en la préſence du Marguillier, il met le cercueil dans le tombeau, profond près de la hauteur d'un homme, & il le couvre de terre : Il y a des Magiſtrats ou des Paſteurs diſtingués, qu'on enterre quelquefois dans les Egliſes mêmes, ou dans les Galleries quarrées qui y ſont attenantes : Et alors leurs Tombeaux ſont couverts de groſſes pierres taillées, ornées d'Epitaphes. Toutes ces Ceremonies Funébres de la Ville ne ſont donc pas grand'choſe, & s'obſervent indifféremment à l'égard de toutes ſortes de perſonnes : On lit la même Liturgie aux enterremens des Grands & aux enterremens des Petits. On ne fait des Oraiſons Funébres ni aux uns ni aux autres, & l'on ne ſonne d'aucune cloche, pas même à l'enterrement d'un Bourguemaitre. Il n'en eſt pas de même à la Campagne : Le Paſteur y eſt obligé de faire des Oraiſons Funebres aux enterremens des Perſonnes adultes, qui qui ont communié. Quand le Défunt eſt enterré, & que Convoy Funébre eſt entré dans l'Egliſe, le Paſteur (lorſque ce n'eſt pas l'heure ordinaire du Service Divin) monte en chaire, & lit la Liturgie (comme à la Ville) juſqu'à la priére, qu'il garde pour la fin de ſon Oraiſon, en commençant celle-ci ſimplement par l'Oraiſon Dominicale. Il lit un Texte : Il l'explique & l'applique comme dans un Sermon ordinaire; Mais il a ſoin de choiſir un Texte ou un ſujet convenable à la circonſtance préſente : Et vers la fin de ſon Sermon il fait mention, en auſſi peu de paroles qu'il lui plait, du Défunt, du jour de ſa naiſſance, des principales circonſtances de ſa vie, du nombre des enfans qu'il a engendrés, de la vie exterieure qu'il a menée, de ſa maladie & de ſa mort. Après le Sermon & la Priére il congedie l'Aſſemblée, en lui donnant ſa Benediction. Aux enterremens des Enfans le Paſteur ne fait que lire la Liturgie, comme à la Ville. Chaque Dimanche après le Sermon du matin, on publie de la chaire les noms & les caractéres des Perſonnes adultes mortes pendant la ſemaine, & c'eſt ce qu'on appelle les *Annonces funébres*. Dans la Ville ces Annonces ſe font dans toutes les 4. Egliſes Paroiſſiales : Chaque Paſteur, ou Diacre de la Ville & de la Campagne tient un Regiſtre exact des Enfans baptiſés, des Mariages benis, & des Perſonnes mortes, & dans ſon ſermon du nouvel an, il fait mention de tous ces changemens arrivés pendant l'année paſſée.

DEUXIEME SECTION

Contenant

D'autres Ceremonies Religieuſes, & des Coûtumes qui y ont quelque raport.

APRE'S avoir repréſenté à l'occaſion du premier Jour rémarquable de la Vie Humaine les Ceremonies exterieures du St. Sacrement du Baptême, l'Auteur en vient preſentement à celle du Sacrement de la Ste. Céne, & il debute

PLANCHE VII. N°. 1. par *la poſture des Adminiſtrans & du Peuple en priere, avant & après la Communion.* Ici ſe voit la *Table Sacrée* A. placée ſur le Baptiſtére, proprement couverte, & garnie de Patenes de bois, remplies de Pain ſans levain ou d'Oublies quarrées & de *Calices* de bois. Devant la Table ſe tient *le Paſteur* au milieu *ib.* *Le Diacre* à ſa droite B. & un autre *Miniſtre* C. à ſa gauche, ayant tous la Liturgie à la main, & la liſant tour à tour devant le peuple. A la Campagne, ou il n'y a qu'un Diacre, il ſe tient à la gauche du Paſteur, & lit la Liturgie alternativement avec lui : Et là, où il n'y a point de Diácre, le Paſteur lit la Liturgie ſeul. Pendant la Priere avant & après la Communion, *ceux qui ſont deſtinés à l'Adminiſtration de la Ste. Céne ſont à genoux* tout autour de la Table ſacrée D. D. D. D. Les uns ſont *Miniſtres* ayant charge, les autres *Miniſtres* ſans charge, & ceux-ci portent outre la Fraiſe la Robe Paſtorale : les autres Adminiſtrans ſont des *Etudians*, en Fraiſes & Manteaux longs, A la Campagne les Adminiſtrans ſont les Conſiſtoriaux ou Anciens du lieu, & ceux-ci demeurent debout

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0011
DFG

pendant la Priere. Derriere les Adminiſtrans, dans la Ville, eſt auſſi à genoux *le Marguillier*, ou le *Sacriſtain* E. La Place, ou cette Ste. Action eſt repréſentée, eſt *une partie du Chœur de l'Egliſe du Frau-Munſter* (autrefois l'Egliſe de Notre Dame) *à Zurich.*

-- -- N°. 2. *La Communion* elle-même, *comme elle ſe fait à l'Egliſe du Frau-Munſter à Zurich.* Les Adminiſtrans, qui communient les premiers à la Table ſacrée, ſont arrangés en certaines claſſes, chacune de trois Perſonnes, ſavoir, de deux Miniſtres & d'un Etudiant : Le plus ancien des Miniſtres porte la Patêne. l'autre deux Calices, & l'Etudiant le Pot d'étain plein de vin. Lors qu'il en eſt beſoin, un autre Etudiant ſuit le Miniſtre, qui diſtribue le Pain ſacré, tenant deux Calices, qu'il fournit toûjours pleins au Miniſtre, lequel les diſtribue auſſi. Chaque Claſſe des Adminiſtrans ſait la partie du Peuple, à qui elle doit adminiſtrer la Ste. Cène, comme p. e. A. *Le Paſteur* avec ſa Claſſe. B. *Le Diacre* avec ſa Claſſe &c. L'Adminiſtration ſe fait ainſi : le Paſteur ou le plus ancien Miniſtre de chaque Claſſe, donne un Pain (une Oublie) entier à la premiere perſonne d'une rangée de places d'hommes, ou d'un banc de femmes: celle-ci rompt une partie, la mange, & donne le pain à ſon voiſin, ou à ſa voiſine, qui en fait de même, & fait paſſer le pain plus avant juſqu'à ce qu'il ſoit conſumé : S'il en reſte quelque partie, on la rend au Miniſtre, & s'il en faut d'avantage, il en fournit autant qu'on en a beſoin : Dès que l'Adminiſtrateur du Pain ſacré paſſe au deuxiéme banc, celui qui diſtribue le Vin ſacré, préſente un Calice à la même premiere perſonne, qui avoit tantôt reçû le Pain, laquelle en boit & donne le Calice à ſon voiſin, ou à ſa voiſine, laquelle après y avoir communié, le fait paſſer plus avant juſqu'à ce qu'il ſoit vuide &c. Tandis que le Peuple communie, *un Lecteur* établi C. (dans la Ville c'eſt pour l'ordinaire le Chantre de chaque Egliſe, & à la Campagne le Maitre d'Ecole) monte la Chaire, & y lit, pour entretenir la dévotion du Peuple, le diſcours que JESUS-CHRIST fit à ſes Diſciples la veille de ſa mort, en commençant par le Chap. XIII. de l'Evangile ſolon St. Jean. Cependant *le Sacriſtain* D. ſe tient conſtamment près de la *Table ſacrée* E. pour recevoir des Etudians les Pots vuides, & pour leur en rendre des pleins. Ici ſe préſente à la vue *la Partie anterieure de l'Egliſe du Frau-Munſter à Zurich* F. F. A la Campagne dans la plûpart des Egliſes, les Communians ſortent l'un après l'autre de leurs places, pour venir communier à la Table, d'abord les Femmes, & puis les Hommes : le Paſteur leur y diſtribuë le Pain, & les Anciens leur préſentent le Vin : en pluſieurs endroits la coûtume de placer une aſſiette au bas de la Table, afin que les Communians y mettent leurs offrandes, c'eſt-à-dire, leurs aumônes pour les pauvres, ſubſiſte encore: Mais en d'autres endroits, tout comme à la Ville, on cueille les aumônes aux portes des Egliſes, comme tous les Dimanches, après le Service Divin.

PLANCHE X. Comme l'Adminiſtration des Sts. Sacremens n'appartient qu'aux Miniſtres ſolemnellement ordonnés, la Planche préſente N°. 1. repréſente *l'Ordination de quelques jeunes Miniſtres pour le Miniſtére ſacré.* Après avoir achevé leurs cours de Philologie, de Philoſophie & de Théologie, on les declare *Candidats*, c'eſt-à-dire, qu'on leur donne l'acces aux examens pour le Miniſtere : D'abord ils font un Theme latin, un Grec & un Hébreu, ſous les yeux du Recteur de l'Academie : Ils ſoutiennent enſuite leurs Théſes en deux differentes Diſputes publiques, dont l'une eſt appellée la Diſpute Philoſophique & l'autre la Théologique : l'une & l'autre eſt précédée d'un examen, dont chaque Candidat a trois à ſoutenir : le premier ſur les Langues, le ſecond ſur la Philoſophie, Rhétorique, Hiſtoire & Morale, & le troiſiéme ſur la Théologie : A la fin de ce dernier examen, auquel on n'admet que 2. ou 3. à la fois, on leur propoſe à chacun un Texte, pour le Sermon d'épreuve à faire, & chacun eſt obligé d'en faire ſur le champ un *Schematiſme*, ou l'Anatomie d'un Sermon, pour faire voir dequelle maniere il veut traiter ce Texte. Il ne faut guère moins que 6. mois pour toutes ces épreuves: Enfin on leur marque le jour, auquel ils doivent faire leur Sermon d'épreuve, non point dans un Temple, mais dans la Sale ordinaire des examens, à l'Academie. Il n'y a encore que trois tout au plus, qu'on admet à prêcher le même jour. Après que les Examinateurs ont jugé les Sermons d'épreuve recevables, on fait entrer les *Candidats revêtus de Robes Paſtorales* D. D. Ils ſe tiennent debout au milieu de la Sale, tandis que le *premier Paſteur*, dit *Antiſtes* A. leur addreſſe une exhortation, vers la fin de laquelle il ſe leve, ce que font avec lui tous les autres *Examinateurs*, à ſçavoir, *ceux de l'Ordre Seculier du Grand & Petit Conſeil* B. B. & *ceux de l'Ordre Eccleſiaſtique* C. C. & c'eſt alors que tout ce Collége donne *l'Ordination aux Candidats moyennant l'Impoſition des Mains*, c'eſt-à-dire, en étendant chacun ſa main droite vers eux : cette Ordination emporte la liberté de prêcher la Parole de Dieu, d'adminiſtrer les Sts. Sacremens & de faire toutes les fonctions Paſtorales. Cette Action ſe termine par la Priere & par la Benediction, que l'Antiſtes donne aux nouveaux Miniſtres.

-- -- N°. 2. *Inſtallation & Conſecration d'un nouveau Paſteur à la Campagne de Zurich.* Après le Sermon d'Inſtallation, *le Baillif* A. dans le Bailliage duquel le village eſt ſitué, declare au Peuple l'Election que L. L. E. E. avoient faite de la Perſonne de N. N. pour être leur nouveau Paſteur, & l'Ordre qu'Elles avoient donné, de l'inſtaller ſolemnellement en ce jour. Sur cela le *nouveau Paſteur* B. ſe préſente au Peuple, ſe tenant debout ſur les eſcaliers du Chœur : les trois Conſecrans, ſavoir, *le Doyen de la Claſſe* C. *le Camerier* D. *Le Notaire*, ou quelque autre Paſteur du voiſinage, ſe préſentent derriere lui, le Doyen au milieu, tenant la Liturgie & les Reglemens des Prédicans à la main. Après la lecture des Reglemens, il addreſſe au nouveau Paſteur une exhortation touchante : Il lui dit enſuite de ſe mettre à genoux, ſi du moins ſon âge ou d'autres circonſtances le permettent. Après cela tous les trois Conſecrans lui impoſent

imposent leurs mains, le Doyen lit la formule de la Consecration, il y joint la priere préscrite, & après la Benediction, il lui permet de se lever. Quand les Ministres ont achevé leurs fonctions, le Baillif fait un discours au peuple, pour l'exhorter à recevoir leur Nouveau Pasteur avec respect, avec obeïssance & de lui accorder leur confiance &c. S'il y a un *Seigneur* au village F, où se fait l'Installation, il y assiste aussi; c'est pourquoi cette Action est ici representée comme se passant *dans l'Eglise de Mour* G. dont la Commune a eu depuis plusieurs siecles un Seigneur particulier, qui y exerce la basse Jurisdiction, & qui pour l'heure fait sa Residence au Château du même Nom : Ipse Auctor hujus Opusculi.

PLANCHE VI. N°. 2. *Le Synode*, ou *l'Assemblée de tout le Clergé de la Ville & du Canton de Zurich*, se tient tous ans deux fois, à savoir, Mardi après le premier Dimanche de May, & Mardi après la *Simon Jude* en l'Automne, à moins qu'il n'arrive quelque inconvenient, qui le fasse avancer ou differer de huit jours. Dans cette Assemblée, qui se tient sur l'Hôtel de Ville à Zurich, se présente A. *S. E. le Bourguemaitre, Président du Synode* sur son Trône, ayant par honneur *l'Antistes à la droite.* B. *Les Seigneurs Assesseurs du Synode, du Petit Conseil.* C. *Les Seigneurs Assesseurs du Grand Conseil.* D. *L'Antistes, ou Premier Pasteur.* E. *Nomenclator*, ou celui des Pasteurs de la Ville, qui lit les Noms des Pasteurs, qui doivent passer la Censure, & qui exige les temoignages sur chacun. F. *Examinateurs de l'Ordre Ecclesiastique, Diacres de la Ville & le Pasteur François.* G. G. *Professeurs & Précepteurs des Classes Latines.* H. *Les Pasteurs des Eglises Annexes.* Les N°. 1. 2. 3. &c. designent les Classes, ou Chapitres de la Campagne, dont chacun a son banc particulier, & son Doyen à la tête, comme N°. 1. *La Classe du Lac de Zurich.* N. 2. *La Classe des Bailliages libres.* N. 3. *La Classe de Stein au Rhin.* N. 4. *La Classe de Winterthour.* N. 5. *La Classe d'Elgg.* N. 6. *La Classe de Wezzikon.* N. 7. *La Classe de Kybourg.* N. 8. *La Classe de Regensperg.* N. 9. *La Classe d'Eglisau.* N. 10. *La Classe de Frauwenfeld.* N. 11. *La Classe de Stekboren.* N. 12. *La Classe de la Turgovie superieure.* N. 13. *La Classe du Rhinthal.* K. K. *Les Ministres sans Cures*, qu'on appelle *Exspectans.* L. *Place pour les Auditeurs Etrangers.* M. *Place des jeunes Ministres, qui ont prêté Serment au Synode.* N. *La Chancelerie.* O. *Le Valet de Ville*, comme Serviteur du Seigneur Bourguemaitre, faisant l'Office de Portier. P. *Grande Sale du Grand & Petit Conseil.* Pour ce qui regarde le but & le sujet du Synode, il est à remarquer, que le Doyen de chaque Classe, assisté du Camerier ou de quelque autre Pasteur, va quelques semaines avant le Synode de ville en ville, de village en village, visiter les Confreres de sa Classe, c'est-à-dire, prendre les informations auprès des principaux Paroissiens de chaque lieu, de la Doctrine, de l'Assiduité & de la Conduite de leur Pasteur : Les Pasteurs des Eglises Annexes ont aussi leurs Visitateurs, qui sont ordinairement les Pasteurs ou Professeurs de la Ville. Quelques jours avant le Synode, en un lieu de la Campagne, dont on est convenu, ou la veille du Synode dans la Ville, se tient le Prosynode ou l'Assemblée particuliere de chaque Classe, dans laquelle se fait la Censure de chaque Capitulaire ou Membre de la Classe, & dans laquelle chaque Pasteur propose au Doyen & à la Classe les Griefs de sa Cure, ou les Avis qu'il croit utiles à l'édification ou au bien de l'Eglise : Si le Grief est d'une assez grande importance, ou que l'avis donné est goûté par la Classe, le Doyen se charge de le rapporter au *Prosynode des Pasteurs de la Ville*, & de l'y appuyer : Ce Prosynode des Pasteurs de la Ville se tient le dernier, & les Doyens de toutes les Classes y assistent, dans une Sale de l'Academie : Ici on écoute les divers Griefs & les divers Avis des Doyens, & l'on delibére, sur ce qu'il convient d'en proposer le lendemain au Synode, ou de n'y point proposer; Et l'on charge l'un des Doyens de se préparer à en faire le lendemain la proposition en public : Le matin, jour du Synode même, les 4. Chaires des 4. Paroisses de la Ville sont confiées aux Pasteurs de la Campagne, selon le tour des Classes, & les Sermons, qu'ils y font sont tels qu'ils conviennent à la solemnité du jour. Immediatement après le Service Divin on se rend sur l'Hôtel de Ville. L'Antistes fait l'ouverture du Synode par une priete, pour implorer la Divine Benediction sur les deliberations de ce jour, & diverses graces particulieres en faveur des Pasteurs & de leurs Troupeaux &c. Après la priere on lit la liste des Pasteurs, qui composent le Synode. S'il y a des Miuistres ou des Etudians étrangers, qui souhaitent d'assister au Synode, le Prévôt de la Classe de la Ville declare au Synode leurs noms & leurs demande, & si personne ne s'oppose à leur admission, on les fait entrer, l'Antistes leur addresse un Discours Latin, pour les complimenter, & pour leur recommander le Secret sur ce qui va être traité, après quoi on leur assigne leurs places. Sur cela on fait entrer les jeunes Ministres, qui ont reçû l'Ordination depuis le dernier Synode, & on leur impose le Serment, ce qui se fait de cette maniere. L'Antistes leur ordonne de se présenter au milieu de la Sale : Le Chancelier lit leurs noms, & la Formule du Serment : Il leur dit de lever trois doigts de la main droite & de prononcer les paroles du Serment, ainsi qu'il les leur dicte : Cela fait, l'Antistes leur addresse une exhortation patetique, & dès-lors ils prennent leurs places au Synode. Après cela le Secretaire fait au Synode la lecture de diverses Ordonnances du Souverain, touchant les fonctions & la conduite des Pasteurs. Alors commence la Censure : On range tout le Ministére eu 10. Classes, en faisant attention d'y placer un certain nombre de Pasteurs de chacune des 13. Classes du Canton, & ceux qui sont ainsi compris dans le nombre de l'une & de l'autre des Classes, & appellez par le nom de leurs Paroisses, sortent avec leurs Parens hors de la Sale, tandis que le *Nomenclator* exige sur chacun d'eux le témoignage de 2. ou de 3. Pasteurs de son voisinage, touchant sa Doctrine, son Assiduité dans les fonctions de son Ministere, sa Conduite & l'ordre de sa Famille. Quand la Censure d'une Classe est achevée, le Valet de Ville rappelle dans la Sale ceux qui sont dehors, & le *Nomenclator*

en fait ſortir une deuxieme Claſſe, & ainſi des autres, juſqu'à ce que tout le Miniſtere ait paſſé la Cenſure. Après celle-ci le Doyen, qui la veille avoit été chargé de propoſer au Synode les Griefs du Miniſtere, (les Doyens le font tour à tour) fait ſon Diſcours, dont le Chancelier couche un Extrait ſur le papier. L'Antiſtes demande les Examinateurs, & tous les Doyens l'un après l'autre, s'ils ont quelque choſe à ajouter au Diſcours du Propoſant, & ſi perſonne n'a plus rien à y ajouter, il appelle le plus jeune des Paſteurs de la Ville, afin qu'il decouvre ſa penſée ſur ce qui vient d'être propoſé: Celui-ci fait un Diſcours, dans lequel il peſe les Griefs & donne ſon avis ſur les moyens d'y remedier: C'eſt ce que font après lui deux ou trois autres Paſteurs par des Diſcours plus ou moins longs, ſelon qu'ils le jugent neceſſaire. Après les Examinateurs de l'Ordre Eccleſiaſtique, l'Antiſtes demande les avis des Seigneurs Examinateurs de l'Ordre Séculier, ſavoir, premierement ceux de S. E. le Seigneur Bourguemaitre (c'eſt toujours celui qui n'eſt point en chatge, qui préſide au Synode) ceux du Seigneur Proconſul, ceux de trois autres Seigneurs du Petit & de quatre du Grand Conſeil, partie Examinateurs, partie Aſſeſſeurs. Ceux-ci promettent enfin de porter le lendemain les Griefs & les Avis du Synode devant le Conſeil Souverain, & de les appuyer d'une façon, que le Clergé ſoit ſoulagé & conſolé autant qu'il ſera poſſible &c. Si un Doyen eſt mort depuis le dernier Synode, on procede à l'Election d'un autre, après que le Nomenclateur a appellé celui des Paſteurs de la Claſſe du Défunt, qui doit découvrir l'Election, que ſa Claſſe avoit faite des trois Candidats à propoſer au Synode: Celui-ci le fait dans un Diſcours plus ou moins long, & recommande les Candidats qu'il nomme, à la Bienveillance du Synode de la part de ſa Claſſe. Sur cela toute la Claſſe, qui doit être ponrvuë d'un Doyen, ſort hors de la Sale, & chaque membre du Synode a la liberté de nommer un Doyen des trois Candidats propoſez, quoique cet honneur ſoit premierement dû aux Examinateurs & Aſſeſſeurs des deux Ordres, auxquels l'Antiſtes l'offre à l'un après l'autre: S'il y en a deux ou pluſieurs de nommez, l'Election ſe fait à la pluralité des ſuffrages, ou mains levées, qu'un Secretaire compte à haute voix. Alors on fait rentrer le nouveau Doyen, on lui fait la lecture de ſes devoirs, qu'il s'oblige de remplir en donnant la main à S. E. le Seigneur Bourguemaitre, & il remercie enfin tout le Synode de l'honneur qu'on lui a deferé par un Diſcours. Les deliberations & autres affaires termiuées, l'Antiſtes ſe leve & fait une longue Exhortatton aux Paſteurs, en traitant des devoirs du Miniſtere comme de la neceſſité de ſe penetrer de plus en plus de la Saine Doctrine, de rendre la Religion recommandable par une conduite exemplaire, ou de telle autre matiere, qu'il ſe propoſe, ou qu'il croit utile à l'édification &c. Il finit ſon Diſcours par des remercimens, qu'il addreſſe au Seigneur Préſident & aux autres Seigneurs du Magiſtrat, & par des vœux qu'il fait pour le bonheur de leur Gouvernement. Enfin S. E. le Seigneur Bourguemaitre prend la parole, fait auſſi un Diſcours & une Exhortation au Synode, lui fait le rapport de l'Etat des Egliſes étrangeres, s'il le juge à-propos, recommande aux Paſteurs les devoirs qu'ils croit être negligés par quelques-uns, & aſſûre le Synode de la Bienveillance du Souverain &c. En congediant ainſi l'Aſſemblée, il ſort le premier, & il eſt ſuivi de tous les autres Seigneurs Aſſeſſeurs & de la Chancelerie: Enfin les Claſſes ſortent du Synode l'une après l'autre, ayant l'Antiſtes & les Paſteurs de la Ville à la tête, & il y a pour l'ordinaire au bas de l'Hôtel de Ville une foule de ſpectateurs, qui en attendent l'iſſuë avec impatience.

PLANCHE XI. N. 1. Cette Planche offre aux yeux le Baptême de *Jachiel Hirſchlin*, né Juif, natif de Buchau au Federſée à 5. lieuës d'Ulm en Suabe, qui s'eſt fait à Zurich le 26. May 1746. après que feu Monſieur *Beat Werdmuller*, Archi-Diacre de l'Egliſe Cathedrale avoit fait un Sermon touchant, ſur le Texte de St. Paul 2. Cor. VII. 1. Le Baptême fut adminiſtré au Proſelyte par Monſieur *Jean Caſpar Pfenninguer*, pour lors Vicaire de l'Egliſe A. *Le Catechumene* B après avoir rendu raiſon de ſa Foi, & fait une Confeſſion publique des principaux Articles de la Religion Chrêtienne Reformée, qu'on lui propoſa de point en point, par demandes, reçut avec le Nom de *Chriſtian Gottlieb* (Chrêtien, Ami de Dieu) le St. Baptême dans la poſture, que cette Planche offre aux yeux. Ses quatre *Parrains* C. C. étoient *Monſeigneur David Oeri, Tribunier*, *Monſieur Jean Jaques Lavater*, *Profeſſeur en Theologie*, *Monſieur Jean Schmuz*, *Paſteur de Wollishofen*, & Informataur ordinaire des Proſelytes, & *Monſieur J. Jaques Ziegler*, *Miniſtre*. Tous les *Seigneurs de la Chambre des Proſelytes* D. & d'autres honorerent cet Acte de leur préſence, & toute l'Egliſe, ſurtout ſa *Partie Antérieure* E. E. où ſe fit le Baptême, fut remplie de Spectateurs, qui firent enſuite leurs dons au Baptiſé, lequel mene depuis lors une Vie irréprochable, dans l'un des Bailliages communs de la Suiſſe, où il s'eſt établi.

-- -- N°. 2. Une Ceremonie melée de Coûtumes Religieuſes, & n'ayant pour but que l'avancement de la Religion, c'eſt auſſi *la diſtribution* annuelle *des Livres aux Etudians & aux Ecôliers* dans l'Egliſe Cathedrale de Zurich, qu'on appelle *la Cenſure des Livres*. Cet Acte tire ſon origine dès l'an 1607. Sa premiere Fondatrice étoit Dame *Agnes Thoman*, Veuve du Sr. *Henri de Huben*, qui lega 400. Livres, des rentes desquelles il ſe devoit faire après l'Examen de Pâques une diſtribution de livres utiles & neceſſaires, aux pauvres Etudians & Ecôliers. Cette Fondation s'augmenta dès lors conſiderablement par pluſieurs autres Legs & Donations des Perſonnes charitables, enſorte qu'au lieu que d'abord on ne pouvoit donner à chaque Etudiant ou Ecôlier que quelques Baches, on leur donne preſentement des Livres à proportion de leur avancement dans les Claſſes, de la valeur de 7. juſqu'à 20. Livres à chacun. Cependant cette diſtribution ne ſe fait point ſans beaucoup de Ceremonies édifiantes: Au jour marqué par le *Recteur* (ce jour tombe ordinairement dans la ſaiſon, où les Marchands reviennent des Foires

de

Francfort & de Leipzig, d'où l'on tire les Livres étrangers) à l'heure du Midi, *tous les Ecôliers* ſe rendent par Claſſes, ayant chacune ſon *Précepteur* à la ſuite, deux à deux, dans *l'Egliſe Cathedrale* & s'y placent dans la *Partie antérieure* K. K. dans les Bancs des femmes, des deux côtés. Tous les *Seigneur Prépoſez* de l'Academie, des deux Ordres G. G. viennent ſe placer au milieu de la Jeuneſſe, ſur des chaiſes, qu'on y a rangées exprès pour cette ſolemnité. *Les Etudians* C. C. C. C. ſe mettent dans les Bancs des femmes de la Partie Poſterieure de l'Egliſe: Quand tout eſt à l'Egliſe, on chante un Pſeaume, & pour l'ordinaire le XV. Après le Chant du Pſeaume, *les Etudians Muſiciens* (qui ont leur Collége ſur l'Academie) placez ſur *la Gallerie de la Chaire* H H H. font une Muſique vocale & inſtrumentale d'un bon quart-d'heure. Sur cela l'un des *Proviſeurs des Claſſes* lit à haute voix les Loix & Reglemens de l'Academie, de même que les noms de tous les Fondateurs du fond des Livres. *L'Antiſtes* fait enſuite une Exhortation aux Etudians & aux Ecôliers, après laquelle l'autre *Proviſeur des Claſſes* D. Se préſente ſur l'eſcalier du chœur, & apelle chaque Etudiant & chaque Ecôlier, qui a des Livres à recevoir par ſon nom, en marquant la valeur & la qualité des Livres qu'on lui a accordez: *l'Appellé* B. après avoir paſſé entre les Seigneurs Prépoſez de l'Academie, aſſis des deux côtés, le long de l'Egliſe, reçoit près du Baptiſtére, ſur lequel les Livres ſont rangez, des mains du *Recteur* A. Ses Livres reliés & marqués par dehors de deux Lettres P. D. (Præmium Diligentiæ, c'eſt-à-dire, la Recompenſe de l'Aſſiduité) Le *Bedeau* E. qui ſe tient derriere le Recteur, lui fournit les Livres, qu'il doit diſtribuer. La diſtribution faite, le Recteur fait auſſi ſon Exhortation, après laquelle un Ecôlier ſe préſente pour dire à haute voix la Priere de l'Ecôle. Toute cette Solemnité, à laquelle, outre le *Sacriſtain de l'Egliſe* P. aſſiſte une foule de ſpectateurs de la Ville & des Païs étrangers I. I. I. I. ſe termine comme elle a commencé, par le Chant du Pſeaume CXIII. & par une belle Muſique:

PLANCHE XII. Dans cette Planche & dans les ſuivantes, l'Auteur offre aux yeux *les Habits d'Egliſe* des diverſes Perſonnes de l'Ordre Seculier & de l'Ordre Eccleſiaſtique, dont il eſt à remarquer, qu'on les porte auſſi en pluſieurs autres occaſions, comme pour ſe preſenter devant quelque Magiſtrat, au barreau &c. Il y en a même, qui en vertu de leurs Charges n'en portent point d'autres par les ruës, comme les Magiſtrats, les Paſteurs, les Officiers de livrée &c.

-- -- N°. 1. *Bourguemaitre ou Membre du Petit Conſeil de Zurich en habit ordinaire d'Egliſe & de Magiſtrature:* Car il n'y a point de difference entre l'habillement d'un Bourguemaitre & celui d'un Sénateur, & ils le portent également à l'Egliſe & dans le Sénat: c'eſt ici proprement le Portrait fort & naturel *de S. E. Monſeigneur le Bourguemaitre Fries*, aujourd'hui regnant.

-- -- N. 2. *Premier Paſteur, dit Antiſtes, Archi-Diacre, Paſteur ou Diacre de la Ville de Zurich en habit ordinaire d'Egliſe & de Miniſtere.* Car entre l'habillement de l'un & de l'autre il n'y a point de difference: tout *Miniſtre* même qui prêche dans la Ville, & tout Paſteur de la Campagne, allant à l'Egliſe porte la même Robe Paſtorale, la même Fraiſe & le même Bonnet. Mais ici c'eſt proprement le Portrait fort naturel du *Venerable Antiſtes* aujourd'hui vivant, Monſieur *Jean Conrad Wirz.* Ce ſont les deux ſeuls principaux Chefs de deux Ordres, que l'Auteur a voulu rendre connoiſſables dans cet ouvrage.

-- -- N°. 3. *Un Paſteur François de Zurich, allant à l'Egliſe* en Rabat, en Manteau long & en Chapeau à deux bouts: avant que d'entrer au Temple pour y fonctionner, il ſe revet hors de la Porte de la Robe Paſtorale, qui y eſt gardée dans une Armoire, moins peſante, plus large & à moins de plis que les Robes des Paſteurs Allemans, & il la depoſe au même lieu en ſortant du Temple, pour s'en retourner en manteau.

-- -- N°. 4. *Grand-Sautier, Greffier, Sautier du Barreau & Sautier du Conſiſtoire Matrimonial, en habit d'Egliſe & de Fonction:* Ces 4. Perſonnages portent le même habit de Ceremonie, qui conſiſte en une Robe de livrée, Fraiſe, Epée, Bonnet noir & Sceptre garni en argent.

-- -- N°. 6. *Un Gentilhomme, ou autre Bourgeois de Zurich en Habit d'Egliſe*, qui conſiſte en Manteau court, Rabat & Epée. C'eſt auſſi l'habit, que tout Bourgeois porte aux Aſſemblées Civiles ſur les Tribus, ou pour ſe preſenter devant quelque Magiſtrat, ou pour comparoitre devant quelque Tribunal &c.

PLANCHE XIII. N°. 1. *Dame Noble, ou autre de Condition de Zurich en Habit d'Egliſe:* Celles-ci ont la Tête entourée d'une Coëffure de toile fine, allant en une pointe ſur le devant du Sommet, & tenant au menton par le moyen d'un tour de bande de la même toile: Au Col elles portent telle chaine d'or ou autres Ornemens qu'il leur plait, pourvû que la valeur n'en ſoit pas exceſſive. Leurs Corps ſont couverts d'un certain Pourpoint, ou d'une certaine Armure ſinguliere, toute raffermie de Balaine au dedans & artiſtement taillée au dehors, qu'on appelle *Achslen-Ermel* ou *Manche-d'Epaule*, qui leur ſerre le corps juſqu'à la ceinture: ſon étoffe eſt la même que celle du Juppon & du Tablier, ſavoir, d'une laine legerement friſée, qu'on nomme Bourat.

-- -- N°. 2. *Femme ou Fille Bourgeoiſe de Zurich en Habit d'Egliſe.* Cet Habit eſt le même que le précedent, à la reſerve que la Coëffure y va en deux pointes ſur le devant du ſommet, quoique fort étroitement unies.

-- -- N°. 3. *Jeune Fille de Zurich en Habit d'Egliſe*, qui peut être de telle couleur qu'on veut: elle eſt coëfée d'un certain Bonnet de carton, couvert de Brocard & garni de Rubans précieux, & de Dentelles de ſoye noire, qu'on appelle *Bodencappe* ou *Bouſchcappe.*

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0015
DFG

-- -- N°. 4. *Etudiant de Zurich, allant à l'Egliſe ou au College* &c. Il eſt habille de noir, portant un Rabat & un Manteau noir.

-- -- N°. 5. *Officier de Livrée à Zurich allant à l'Egliſe :* Il porte le Manteau blanc & bleu, ayant des Agraffes & des Brandebourgs, parce que ſa fonction eſt de préceder, en cet équipage, à cheval, le train de quelque Magiſtrat en voyage.

-- -- N°. 6. *Valet de Ville* en ſon habit ordinaire, ſavoir, en Manteau blanc & bleu, ayant en main une Baguette garnie d'argent.

TROISIEME SECTION

Contenant

Des Ceremonies Civiles melées de Religieuſes.

PLANCHE VI. N°. 1. Nous en venons enfin à un certain Ordre de Ceremonies, qui ſont partie Civiles & partie Religieuſes; Les unes ſont melées de certains Actes Religieux, quoique dans le fond elles ſoient purement civiles, les autres ſuppoſent du moins l'Empire de la Religion dans l'Etat &c. C'eſt pourquoi on n'a point fait difficulté de leur donner auſſi quelque place dans cet Ouvrage. *Cette Planche* repreſente *l'Aſſemblée Auguſte du Grand & Petit Conſeil, qu'on appelle ordinairement les Deux Cents* (quoiqu'ils ſoient en tout au nombre de 112. Membres) *de la Ville & du Canton de Zurich. Le Petit Conſeil* eſt de 50. Perſonnes, ſavoir de 2 Bourguemaitres, de 24. Senateurs & de 24. Tribuniers. Chacune des 12. Tribus donne dans le Petit Conſeil trois Membres, ſavoir, deux Tribuniers, que la Tribu élit pour cette Dignité, & un Sénateur, que le Grand & Petit Conſeil choiſit du nombre des 12. Prépoſés ou Membres du Grand Conſeil de chaque Tribu. La Tribu des Nobles, appellé *Conſtaffel* y donne 6. Membres, ſavoir, 4. qu'elle choiſit elle-même pour cette Dignite, & 2. que le Grand & Petit Conſeil choiſit du nombre des 18. Prépoſés ou Membres du Grand Conſeil de cette Tribu là. Outre ceux-ci le Grand & Petit Conſeil choiſit encore ſix Perſonnes pour le Petit Conſeil, de telle Tribu qu'il lui plait, & ceux-ci ſont appellés les *Senateurs de la libre Election :* Les 2. Bourguemaitres doivent être pris du Grand & Petit Conſeil, & par la pluralité de ſes ſuffrages. *Le Grand Conſeil*, conſideré ſeparément du Petit conſiſte des 12. Prépoſés de chaque Tribu (la Tribu des Nobles ſeule en a 18.) & ceux-ci ſont tirés de la Bourgeoiſie. S'il en manque un, les onze, ou dix-ſept reſtans en éliſent un à la place du Défunt. Le Préſident de l'un & de l'autre Conſeil c'eſt le *Seigneur Bourgemaitre actuellement en charge* A. Ses Fonctions durent ſix mois, & pendant ce tems là *l'autre Bourguemaitre* B. eſt aſſis à la gauche du Bourguemaitre Regnant, quoique tous les deux ſur des Trônes également élevés, & les ſix mois expirés, ce dernier rentre en charge, & l'autre lui cede le rang. Tous les *autres Senateurs*, qui s'offrent ici à la vuë, ſont Membres du Petit ou du Grand Conſeil, dont chacun a ſa place aſſignée, ſans qu'on faſſe attention au Rang des Perſonnes. Au bas du Trône eſt aſſiſe la *Chancelerie*, ſavoir C. le *Chancelier, le Secretaire & deux Subſtituts* : Et le *Grand Sautier* D. ſe tient debout près de la porte, pour être prêt à exécuter les Ordres du Sénat : Chaque Aſſemblée commence par une Priere, que l'un des Secretaires lit, outre qu'il s'y traite beaucoup d'affaires, qui regardent la Religion & l'Egliſe, & que pluſieurs Elections s'y font ſous ſerment.

PLANCHE VIII. *Le Petit Conſeil* eſt diviſé en Conſeil *Ancien* & en Conſeil *Nouveau* : le Nouveau s'élit à la St. Jean Baptiſte, quelques jours plus ou moins, & gouverne juſqu'à la St. Jean Evangeliſte ; Alors il devient ancien & l'autre Conſeil entre en Gouvernement, depuis la St. Jean Evangeliſte juſqu'à la St. Jean Baptiſte : le Premier eſt appellé *Senatus Baptiſtalis*, & l'autre *Senatus Natalis*. Le Jour, auquel la Bourgeoiſie élit les Tribuniers de chaque Tribu eſt appellé *Meiſter-Tag*. C'eſt toüjours un Dimanche : le Mercrede d'enſuite ſe fait ſur l'Hôtel de Ville l'Election du Bourguemaitre & des Senateurs, qui doivent entrer en Charge : Le Dimanche ſuivant, huit jours après l'Election des Tribuniers, toute la Bourgeoiſie ſe rend après le Sermon du matin, dans l'Egliſe Cathedrale, pour y voir impoſer le Serment au Nouveau Bourguemaitre, & au Nouveau Conſeil, & pour le leur prêter enſuite elle-même, & ce jour là eſt appellé *le Dimanche du Serment*. La veille de cette Solemnité le *Greffier* revêtu de ſa Robe de Livrée, va à cheval par toutes les principales ruës de la Ville inviter, ſur 9. differentes Places, la Bourgeoiſie, de la part de L. L E: E. à venir, le lendemain, au ſon de la grande Cloche, prêter le Serment de Fidelité au Souverain dans l'Egliſe Cathedrale : Il eſt ſuivi d'une foule de jeunes Garçons, qui y font leurs acclamations & leurs cris de joye, & à ceux, qui l'ont ſuivi par toute la Ville, il leur donne à la fin, près de la Maiſon de Ville à chacun un Denier neuf. Les principales

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0016
DFG

cipales Ceremonies de cette Solemnité ſont repreſentées dans les deux Parties de cette Planche; Et d'abord dans le

N°. 1. Se voit *la Proceſſion des Bourgeois de la Tribu des Boulangers vers l'Egliſe Cathedrale de Zurich, pour y prêter le Serment:* Il s'en fait de pareilles de toutes les autres Tribus: Car immediatement après le Sermon du matin, chaque Bourgeois de quelque Ordre qu'il ſoit, ſe rend ſur ſa Tribu, ſans excepter les Membres du Grand Conſeil. Il n'y a que les Senateurs du Petit Conſeil avec la Chancelerie, & tous les Officiers de Livrée, qui s'aſſemblent dans la Grande Sale de l'Academie, qui eſt attenante à l'Egliſe: Après le deuxiéme Son de la Groſſe Cloche *les Tribus* B. ſe mettent de tout côté en marche vers l'Egliſe, allant deux à deux, & ayant leurs *douze Prépoſés* A. ou *Membres du Grand Conſeil* à la tête: Ceux-ci prennent chacun, par honneur, un des *Miniſtres* de la Tribu à ſa droite, & portent comme eux ce jour-là la Fraiſe: On le voit en cette Repreſentation, pour laquelle on a choiſi la Marche des *Bourgeois de la Tribu des Boulangers*, qui ſe fait de leur *Tribu ou Abbaye près du Temple de St. Pierre* K. par-deſſus le Marché au Vin I. ſur lequel eſt l'Auberge de l'Epée H. & par-deſſus le *Grand Pont* G. autravers de *la Garde en Parade* C. C. ayant *ſon Officier* E. *& ſes Sergens* D. D. à la tête, à côté de l'*Hôtel de Ville* F. le long du *Marché aux Poiſſons*, vers l'Egliſe, où chaque Tribu a ſes Places aſſignées. Dès que toutes les Tribus y ſont aſſemblées, on ſonne le dernier coup, & incontinent les Bourguemaitres & le Senat ſe rendent au Chœur de l'Egliſe, chacun en ſon rang & dans ſa Place.

-- -- N°. 2. L'*Acte Solemnel de prêter Serment au Magiſtrat dans la Cathédrale de Zurich.* Après que le *Grand Sautier* a ordonné à haute voix, qu'on ferme toutes les Portes de l'Egliſe, le *Greffier* lit la Liſte des Senateurs & des Tribuniers nouvellement élus, leſquels, deſcendus dans l'Egliſe, y prêtent Serment entre les mains de l'Ancien Bourguemaitre. Le Nouveau Bourguemaitre en fait de même au Chœur: Surquoi les deux Bourguemaitres, accompagnés des quatre Proconſuls & de la Chancelerie montent ſur la Gallerie de la Chaire, d'où l'Ancien Bourguemaitre declare au Peuple l'Election, qu'on avoit faite hier d'un Nouveau Bourguemaitre en la Perſonne de N. N. Les Secretaires montent enſuite alternativement en Chaire, pour y faire la Lecture des Loix Fondamentales de la Republique & du Gouvernement, ſur leſquelles le Nouveau Bourguemaitre fait prêter Serment aux Bourgeois, tenant le Rôle des Loix en ſa main, le Grand Sceau pendant le long de la Chaire: la Solemnité ſe termine par la lecture de quelques autres Ordonnances Civiles: Tout cela ſe fait deux fois par an, à ſavoir, à l'occaſion des deux changemens du Gouvernement. On permet aux Etrangers d'y aſſiſter: La Planche preſente offre à la vuë A. *le Nouveau Bourguemaitre qui entre en Charge, tenant le Rôle des Loix, & impoſant le Serment à la Bourgeoiſie* B. *Le Bourguemaitre ſortant des Fonctions du Gouvernement.* C. C. *Le Nouveau Senat*, qui a prêté le Serment le premier D.D.D.D.D. *Les Prépoſés des Tribus & autres Bourgeois, qui prêtent le Serment.* E. *La Chancelerie.* F. *Le Greffier.* G. *Les Officiers de Livrée.* H. H. H. *Les Spectateurs.* I. I. *La Partie Anterieure de l'Egliſe Cathedrale de Zurich.*

PLANCHE IX. *Ceremonie Sacrée de l'Alliance entre les L. L. Republiques de Veniſe, de Zurich & de Berne, jurée ſolemnellement, dans la Grande Sale de l'Hôtel de Ville à Zurich, le 12. Janvier de l'An 1706.* Pour la concluſion de cette Alliance defenſive pour 12. ans, L. L. E. E. de Berne envoyerent à Zurich quatre de leurs Membres, ſavoir, deux du Petit Conſeil & deux du Grand: On fit l'honneur à ces Seigneurs Deputés de leur envoyer à l'Auberge de l'Epée, où ils étoient logés, de la part du Magiſtrat, pluſieurs Seigneurs, pour les accompagner delà dans l'Egliſe Cathedrale, où ſe fit un Sermon convenable à la Solemnité du jour, de même que dans toutes les autres Egliſes. Après le Service Divin on les conduiſit ſur l'Hôtel de Ville, où le Grand Conſeil fut aſſemblé: Delà on deputa de même quelques Seigneurs, pour aller prendre le Seigneur *Bianchi*, Ambaſſadeur de Veniſe en ſon Hôtel & pour l'accompagner au Conſeil: Quand l'Alliance y fut jurée, on tira le Canon au Lindenhof & ſur la Redoute de l'embouchure du Fleuve au *Kratz*: Sur ces entrefaites le Seigneur Bianchi fit préſent à chaque Membre du Grand Conſeil d'une Medaille d'or, de la valeur de 4. gros Ecus, où l'on voyoit d'un côté les Armes de Veniſe, de Zurich & de Berne, avec cette Inſcription. QUOS TRINUS JUNXIT FOEDERE, FIRMET AMOR. Au revers il y eut cette autre Inſcription: SER. REIP. VENETÆ CUM ILL. REB. P. P. TIGUR. ET. BERN. RENOV. FOEDERIS MONUMENTUM. A. 1706. Les IV. Seigneurs de Berne furent regalés, chacun d'une Chaine d'or: Il ſe fit après cela ſur la Tribu des Nobles un Repas ſuperbe, où furent traités, outre le Seigneur Bianchi & les Seigneurs Députés de Berne, tous les Seigneurs du Petit Conſeil & le plus ancien des Prépoſés de chaque Tribu, du Grand Conſeil. Le même ſoir il y eut auſſi des Repas ſur toutes les autres Tribus, pour toute la Bourgeoiſie. Le lendemain le Seigneur Bianchi traita à ſon tour ſplendidement, dans ſon Hôtel, les Seigneurs Députés de Berne & quelques Seigneurs de Zurich: Tous les deux jours les Santés des Etats Alliés furent buës au bruit des Canons de ladite Redoute.

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0017
DFG

Les Lettres de cette Planche deſignent:

A. S. E. Mgr. Jean Henri Eſcher,
B. S. E. Mgr. André Meyer, } Bourguemaitres de Zurich.
C. S. E. Mgr. Bianchi, Ambaſſadeur de Veniſe.
D. S. E. Rudolf Sinner, Avoyer de Berne.
E. Mgr. Fridrich Willading,
F. Mgr. François Emanuel de Bonſtæten, } Deputés de Berne.
G. Mgr. Jean Henri Steiguer de Bourgdorff,
H. L'Interprête de l'Ambaſſadeur.
I. Secretaire de Berne.
K. La Chancelerie de Zurich.
L. Le Grand Sautier de Zurich.
M. Les Officiers de la ſuite du Seigneur Bianchi, & les Seigneurs Deputés de Berne.

La Sale, où ſe paſſa cette Ceremonie, c'eſt celle du Petit & du Grand Conſeil ſur l'Hôtel de Ville à Zurich, garnie d'un beau Lambris & de deux Fourneaux d'egale ſtructure, d'un Ouvrage exquis, & dont chacun eſt orné de plus de 100. Peintures d'Hiſtoires Helvetiques, d'Emblêmes, de Portraits &c. avec leurs Inſcriptions en vers. Pluſieurs Etrangers de diſtinction les ont fort admirés.

On voit au reſte qu'on n'a pas pu ranger les Planches dans cet Ouvrage ſelon leur ordre naturel, Planche I. II. III. &c. parce qu'il falloit diſtinguer les Ceremonies purement Religieuſes d'avec les Ceremonies Civiles ou mêlées.

F I N.

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0018
DFG



A. *L'Accouchée.*
B. *L'Enfant, que la Sagefeme emaillote.*
C. *Femme à gage pour prendre soin de l'Enfant.*
D. *Fille de la maison.*
E. *Servante.*

L'ENFANT NOUVEAU-NE.

N.° 2.



A.B. *Le Parrain et la Marraine.*
C. *Le Diacre, qui administre le Baptême.*
D. *La Sagefeme.*
E. *Le Marguillier.*
F. *La Partie Anterieure de l'Eglise de S.t Pierre à Zurich.*

BAPTÊME d'un ENFANT.

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0019
DFG

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0020
DFG



A. *L'Epoux et l'Epouse sous un Mirair.*
B.B.B.B. *Parentes, qui felicitent le Nouveaux Mariez.*

FELICITATION des NOUVEAUX-MARIEZ de CONDITION.

C. *Domestiques, qui leur sert de Rafraichissemens.*

N.° 2.



A. *Carosse des Nouveaux-Mariez.*
B. *Carosse des Parens.*
C. *Le Ministre, qui doit benir le Mariage, à cheval, à la droite d'une Comrié.*

CAVALCADE des NOUVEAUX-MARIEZ le JOUR de leur NÔCES.

D. *Deux officiers de livrée à Cheval.*
E. *Deux Laquais.*
F. *Un Valet de pied.*
G.H.I. *Vüe de la Riviere Sil et des Environs.*

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0021
DFG

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0022
DFG



A. *L'Epoux et l'Epouse.*
B. *Ministre, qui benit le Mariage.*
C. *Marquillier.*
D. *Officier de livrée.*

CEREMONIE de benir un MARIAGE.

E. *Laquais.*
F. *Une Servante de l'Epouse.*
G.G. *Le Choeur de la Partie Anterieure de l'Eglise d'Altstätten auprés de Zurich.*

N°2.



A. *L'Epoux et l'Epouse avec leurs Parens et Amis à table.*

NÔCES des PERSONES de CONDITION.

B. *Conviez dans une autre Sale.*

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0023
DFG

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0024
DFG

N°. 1.



A. *Le Mourant.* B. *Son Epouse.*
C.C.C. *Ses Fils et Ses Filles.*

HOMME de CONDITION à l'AGONIE.

D. *Un Medecin.*
E.E. *Les Domestiques.*

N°. 2.

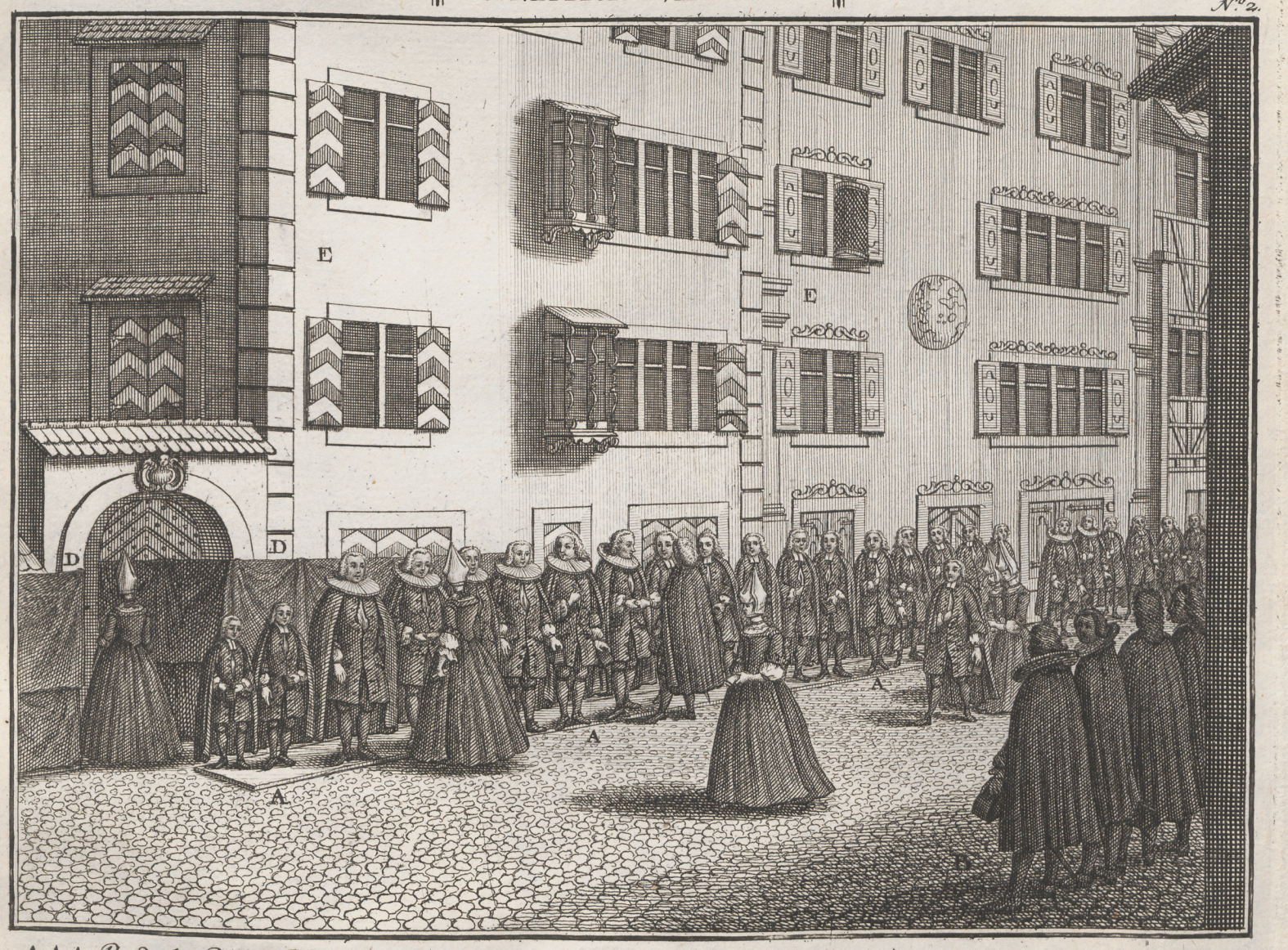

A.A.A. *Parade des Proches Parens devant la porte du Défunt.*
B. *Les Bourgeois de la même Tribu que le Défunt.*

DEUIL des PERSONES de CONDITION.

C. *Autres Bourgeois.*
D.D. *Maison mortuaire tenduë de Drap noir.*
E.E. *Viié de certaines Maisons à Zurich.*

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0025
DFG

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0026
DFG



A. *Le Cercueil porté par huit Membres du Grand Conseil.*
B.B. *Les Fils et Proches Parens du Défunt en habits de Deuil.*
C. *Les Bourgeois de la Tribu du Défunt.*
D. *Autres Bourgeois.*
E. *Les Filles et Proches Parentes du Défunt en habits de Deuil.*

FUNERAILLES d'un SEIGNEUR de DISTINCTION.

F. *Autres Femmes.*
G.G. *Tailleur.*
H. *Pleureuse ou Femme, qui a annoncé, l'Enterrement par la Ville.*
I. *Vûë du Thalacher, l'un des Fauxbourgs de Zurich.* N°2.



A. *Le Diacre, qui fait le Remerciement.*
B.B. *Les Parens du Défunt.*
C. *Les Parentes du Défunt.*
D.D. *Bourgeois, qui ont assisté à l'Enterrement.*

CEREMONIE de REMERCIER la COMPAGNIE, qui a assisté à l'ENTERREMENT.

E. *Femes, qui ont assisté à l'Enterrement.*
F. *Place du Pasteur.*
G. *Marguillier.*
H.H. *Partie Anterieure de l'Eglise du St. Esprit à Zurich.*

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0027
DFG

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0028
DFG

N°. 1.



A. *Le Bourguemaitre en charge.*
B. *L'Autre Bourguemaitre, Tous les autres sont des Membres du Petit ou du grand Conseil.*

ASSEMBLÉE du PETIT *et* GRAND CONSEIL *de la* VILLE *de* ZURICH.

C. *Secretaires d'Etat.*
D. *Grand Sautier.*

N°. 2.



A. *Le Bourguemaitre, qui préside.*
B. *Examinateurs du Petit Conseil.*
C. *Examinateurs et Asseſſeurs du Grand Conseil.*
D. *Antiſtes, ou Premier Pasteur.*
E. *Nomenclator.*
F. *Examinateurs de l'ordre Ecclesiastique, Diacres de la Ville, et Pasteur François.*
G. *Profeſſeurs et Précepteurs.*
H. *Pasteurs des Eglises Anexes de la Ville.*

SYNODE, ou ASSEMBLÉE des MINISTRES *de la* VILLE *et du* CANTON *de* ZURICH.

1. 2. 3. *etc. Les Treize Claſſes de la Campagne.*
I. *Propoſans, ou Ministres sans Cures.*
K. *Place des jeunes Ministres, qui prêtent le serment au Synode.*
L. *Place des Auditeurs Honoraires.*
M. *Secretaires.*
N. *Valet de Ville.*
O. *Sale du grand Conseil.*

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0029
DFG

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker

http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0030

DFG



A. *Le Pasteur.*
B. *Le Diacre.*
C. *Un troisieme Ministre. Ceux-icy disent la Liturgie alternativement.*

CONSECRATION et ACTION de GRACES avant et aprés la COMMUNION à ZURICH.

D.D.D.D. *Ministres et Etudians administrans, à genoux.*
E. *le Marguillier.*
F. *Partie du choeur de l'Eglise du Frau-Munster.*

N.o 2.



A. *Le Pasteur et Deux Ministres, qui distribuent le Pain et le Vin Sacré.*
B. *Le Diacre faisant la même chose.*
C. *Lecteur.*

COMMUNION dans L'EGLISE du FRAU-MUNSTER à ZURICH.

D. *Marguillier.*
E. *Table Sacrée. Tous les autres sont des Communians.*
F.F. *Partie Anterieure de l'Eglise du Frau-Munster.*

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0031
DFG

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker

http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0032

DFG

N°. 1.



A.A.A. *La Tête composée des Magistrats de la Tribu, ayans des Ministres à leur droite.*
B.B.B. *Les Membres de la Tribu.*
C.C. *La Garde de 24. Soldats.*
D.D. *6. Officiers.*

PROCESSION des BOURGEOIS de la TRIBU des BOULANGERS vers L'EGLISE du GROSS-MUNSTER à ZURICH, pour y prêter le SERMENT.

E. *Sergent.*
F. *La Maison de Ville.*
G.G. *Le Grand Pont.*
H. *Hôtel de l'Epée.*
I. *Marché au Vin.*
K. *Eglise et Clocher de St. Pierre.*

N°. 2.



A. *Le Bourguemaitre, qui entre en charge, montrant la Lettre des Loix fondamentales, et imposant le Serment.*
B. *L'Autre Bourguemaitre.*
C.C. *Le Senat, ou petit Conseil, qui a déja juré.*
D.D.D.D.D.D.D. *Magistrats du Grand Conseil,*

ACTE SOLEMNEL de prêter SERMENT au MAGISTRAT dans L'EGLISE du GROSS-MUNSTER à ZURICH.

Ministres et Bourgeois.
E. *Les Secretaires d'Etat.*
F. *Le Greffier.*
G. *Valets de Ville.*
H.H.H. *Spectateurs.*
I.I. *Partie Antérieure de l'Eglise Cathedrale.*

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0033
DFG

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0034
DFG



Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0035
DFG

PLAN= CHE IX.



CEREMONIE SACRÉE DE L'ALLIANCE ENTRE LES L. RÉPUBLIQUES DE VENISE, DE ZURICH ET DE BERNE, JURÉE SOLEMNELLEMENT LE XII. JANVIER AN MDCCVI.

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0036
DFG

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker

http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0037

DFG

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0038
DFG

N.o 1.



A. *L'Antistes qui fait l'Ordination.*
B.B. *Les Examinateurs du Magistrat.*

RECEPTION des CANDIDATS dans le S.t MINISTERE, à ZURICH.

C.C. *Les Examinateurs Ecclesiastiques.*
D.D. *Les Jeunes Ministres.*

N.o 2.

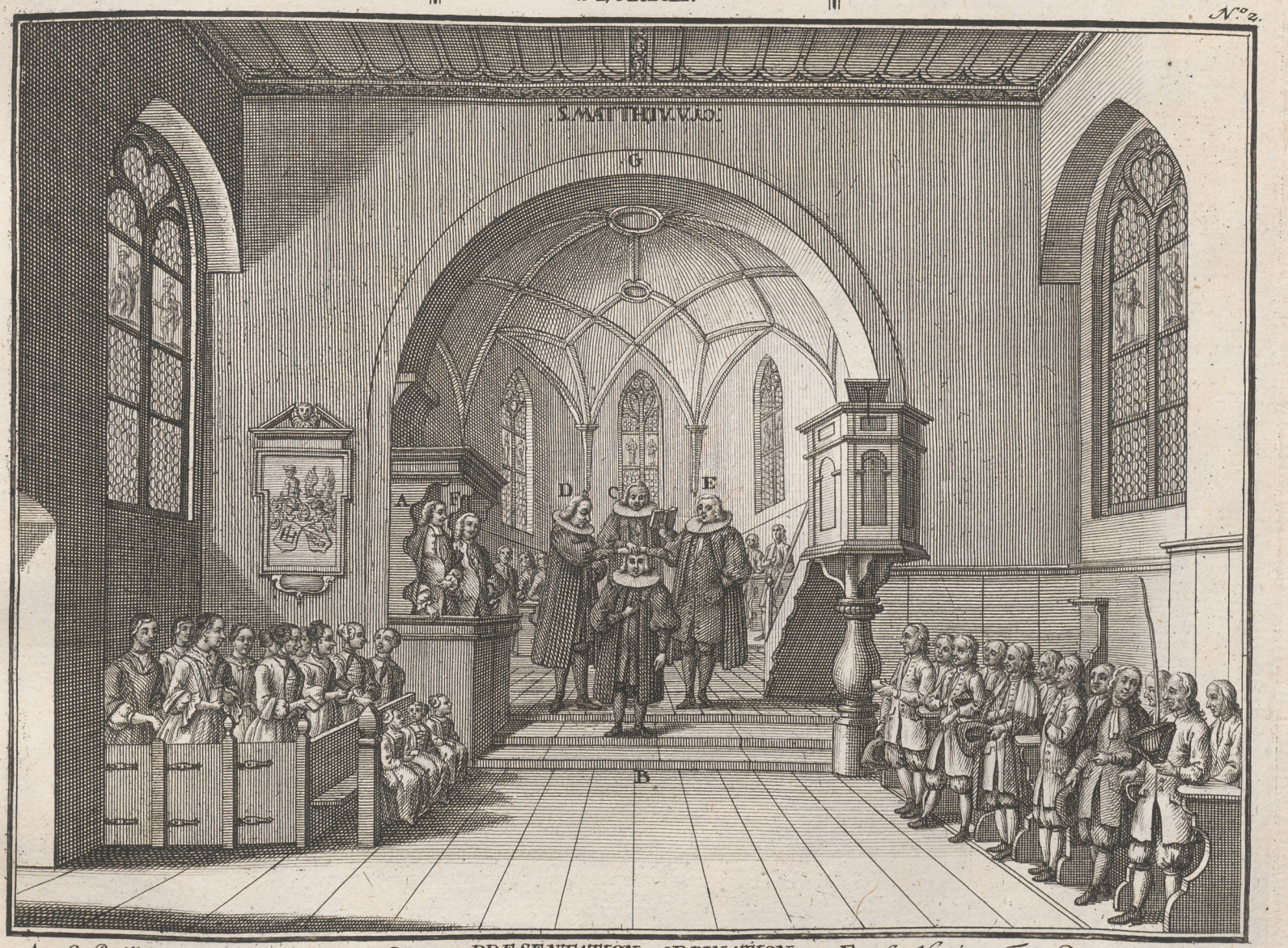

A. *Le Baillif qui présente le Nouveau Pasteur au Peuple.*
B. *Le Nouveau Pasteur.*
C. *Le Doyen, qui fait l'Ordination.*
D. *Le Camerier.*

PRESENTATION et ORDINATION Solemnelle d'un NOUVEAU PASTEUR dans une EGLISE de la CAMPAGNE de ZURICH.

E. *Le Notaire. Tous Deux Assistans, et imposans aussi les Mains.*
F. *Le Seigneur du Lieu.*
G. *Le Choeur et la Partie Anterieure de l'Eglise de Mour.*

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0039
DFG

N.o 1.



A. *Le Ministre, qui administra le Baptême.*
B. *Le Juif Baptizé.*
C.C. *Quatre Parrains.*

BAPTÊME du JUIF JACHIEL HIRSCHLIN à ZURICH. 1746.

D. *Messieurs de la Chambre des Proselytes.*
E.E. *Partie Anterieure de l'Eglise du Gross-Munster.*

N.o 2.

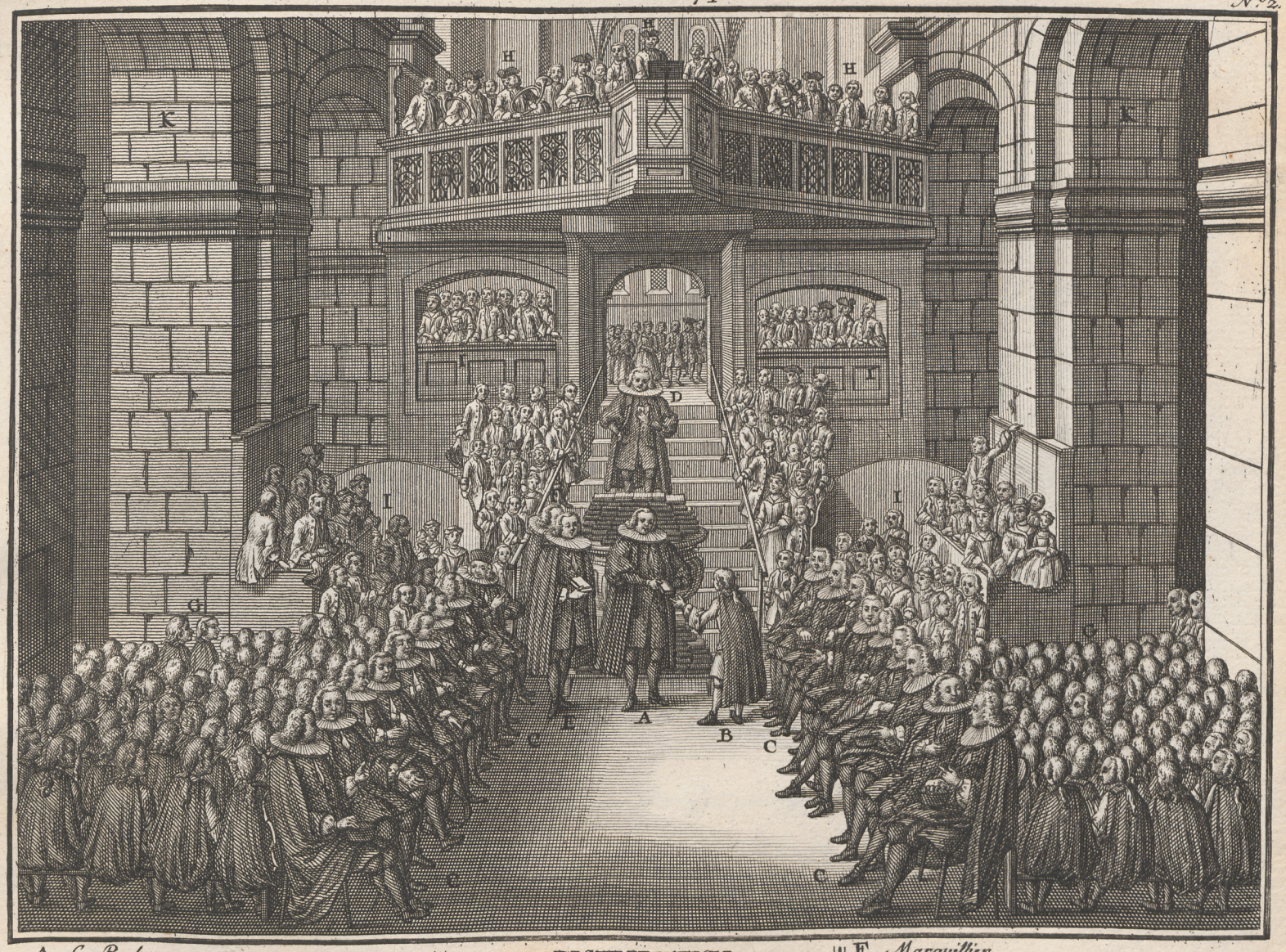

A. *Le Recteur.*
B. *Ecôlier, qui reçoit ses Livres.*
C.C.C.C. *Examinateurs et Professeurs.*
D. *Lecteur.*
E. *Bedeau.*

DISTRIBUTION des LIVRES aux ETUDIANS et aux ECÔLIERS à ZURICH.

F. *Marguillier.*
G.G. *Les Ecôliers.*
H.H.H. *Musiciens.*
I.I.I.I. *Spectateurs.*
K.K. *Partie Anterieure de l'Eglise Cathedrale.*

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0041
DFG

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0042
DFG



N.o 1.
Bourguemaitre, ou Membre du Petit Conseil de Zurich, en habit d'Eglise.
C'est proprement le Portrait de S. E. Monseigneur le Bourguemaitre Fries, aujourd'hui regnant.

N.o 2.
Premier Pasteur, dit Antistes, Archi-Diacre, Pasteur ou Diacre de la Ville de Zurich, en habit d'Eglise.
C'est proprement le Portrait du Venerable Antistes aujourd'hui vivant, Monsieur Jean Conrad Wirz.

N.o 3.
Pasteur François de Zurich, allant à l'Eglise.



N.o 4.
Grand Sautier, en Habit de Ceremonie d'Eglise.

N.o 5.
Un Gentilhome, ou autres Bourgeois de Zurich, en Habit d'Eglise.

N.o 6.
Un Proposant ou Jeune Ministre de Zurich, en Habit Ecclesiastique.

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0043
DFG



Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0044
DFG



N.o 1. Dame Noble ou Autre de Condition de Zurich, en Habit d'Eglise.
N.o 2. Feme ou Fille Bourgeoise de Zurich, en Habit d'Eglise.
N.o 3. Jeune Fille de Zurich, en Habit d'Eglise.



N.o 4. Etudiant de Zurich, allant à l'Eglise.
N.o 5. Officier de Livrée à Zurich, allant à l'Eglise.
N.o 6. Valet de Ville à Zurich, allant à l'Eglise.

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0045
DFG

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0046
DFG

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker

http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0047

DFG

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0048
DFG

LBMV Schwerin
002 442 914
33

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker

http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0049

DFG

Landesbibliothek
Mecklenburg-Vorpommern
Günther Uecker

http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1745107959/phys_0050

DFG

cipales Ceremonies de cette Solemnité ſont repreſentées dans les deux Parties de cette Planche; Et d'abord dans le

N°. 1. Se voit *la Proceſſion des Bourgeois de la Tribu des Boulangers vers l'Egliſe Cathedrale de Zurich, pour y prêter le Serment:* Il s'en fait de pareilles de toutes les autres Tribus: Car immediatement après le Sermon du matin, chaque Bourgeois de quelque Ordre qu'il ſoit, ſe rend ſur ſa Tribu, ſans excepter les Membres du Grand Conſeil. Il n'y a que les Senateurs du Petit Conſeil avec la Chancelerie, & tous les Officiers de Livrée, qui s'aſſemblent dans la Grande Sale de l'Academie, qui eſt attenante à l'Egliſe: Après le deuxiéme Son de la Groſſe Cloche *les Tribus* B. ſe mettent de tout côté en marche vers l'Egliſe, allant deux à deux, & ayant leurs *douze Prépoſés* A. ou *Membres du Grand Conſeil* à la tête: Ceux-ci prennent chacun, par honneur, un des *Miniſtres* de la Tribu à ſa droite, & portent comme eux ce jour-là la Fraiſe: On le voit en cette Repreſentation, pour laquelle on a choiſi la Marche des *Bourgeois de la Tribu des Boulangers*, qui ſe fait de leur *Tribu ou Abbaye près du Temple de St. Pierre* K. par-deſſus le Marché au Vin I. ſur lequel eſt l'Auberge de l'Epée H. & par-deſſus le *Grand Pont* G. autravers de *la Garde en Parade* C. C. ayant *ſon Officier* E. *& ſes Sergens* D. D. à la tête, à côté de l'*Hôtel de Ville* F. le long du *Marché aux Poiſſons*, vers l'Egliſe, où chaque Tribu a ſes Places aſſignées. Dès que toutes les Tribus y ſont aſſemblées, on ſonne le dernier coup, & incontinent les Bourguemaitres & le Senat ſe rendent au Chœur de l'Egliſe, chacun en ſon rang & dans ſa Place.

-- -- N°. 2. L'*Acte Solemnel de prêter Serment au Magiſtrat dans la Cathédrale de Zurich.* Après que le *Grand Sautier* a ordonne à haute voix, qu'on ferme toutes les Portes de l'Egliſe, le *Greffier* lit la Liſte des Senateurs & des Tribuniers nouvellement élus, leſquels, deſcendus dans l'Egliſe, y prêtent Serment entre les mains de l'Ancien Bourguemaitre. Le Nouveau Bourguemaitre en fait de même au Chœur: Surquoi les deux Bourguemaitres, accompagnés des quatre Proconſuls & de la Chancelerie montent ſur la Gallerie de la Chaire, d'où l'Ancien Bourguemaitre declare au Peuple l'Election, qu'on avoit faite hier d'un Nouveau Bourguemaitre en la Perſonne de N. N. Les Secretaires montent enſuite alternativement en Chaire, pour y faire la Lecture des Loix Fondamentales de la Republique & du Gouvernement, ſur leſquelles le Nouveau Bourguemaitre fait prêter Serment aux Bourgeois, tenant le Rôle des Loix en ſa main, le Grand Sceau pendant le long de la Chaire: la Solemnité ſe termine par la lecture de quelques autres Ordonnances Civiles: Tout cela ſe fait deux fois par an, à ſavoir, à l'occaſion des deux changemens du Gouvernement. On permet aux Etrangers d'y aſſiſter: La Planche preſente offre à la vuë A. *le Nouveau Bourguemaitre qui entre en Charge, tenant le Rôle des Loix, & impoſant le Serment à la Bourgeoiſie* B. *Le Bourguemaitre ſortant des Fonctions du Gouvernement.* C. C. *Le Nouveau Senat*, qui a prêté le Serment le premier D.D.D.D.D. *Les Prépoſés des Tribus & autres Bourgeois, qui prêtent le Serment.* E. *La Chancelerie.* F. *Le Greffier.* G. *Les Officiers de Livrée.* H. H. H. *Les Spectateurs.* I. I. *La Partie Anterieure de l'Egliſe Cathedrale de Zurich.*

PLANCHE IX. *Ceremonie Sacrée de l'Alliance entre les L. L. Republiques de Veniſe, de Zurich & de Berne, jurée ſolemnellement, dans la Grande Sale de l'Hôtel de Ville à Zurich, le 12. Janvier de l'An 1706.* Pour la concluſion de cette Alliance defenſive pour 12. ans, L. L. E. E. de Berne envoyerent à Zurich quatre de leurs Membres, ſavoir, deux du Petit Conſeil & deux du Grand: On fit l'honneur à ces Seigneurs Deputés de leur envoyer à l'Auberge de l'Epée, où ils étoient logés, de la part du Magiſtrat, pluſieurs Seigneurs, pour les accompagner delà dans l'Egliſe Cathedrale, où ſe fit un Sermon convenable à la Solemnité du jour, de même que dans toutes les autres Egliſes. Après le Service Divin on les conduiſit ſur l'Hôtel de Ville, où le Grand Conſeil fut aſſemblé: Delà on deputa de même quelques Seigneurs, pour aller prendre le Seigneur *Bianchi*, Ambaſſadeur de Veniſe en ſon Hôtel & pour l'accompagner au Conſeil: Quand l'Alliance y fut jurée, on tira le Canon au Lindenhof & ſur la Redoute de l'embouchure du Fleuve au *Kratz*: Sur ces entrefaites le Seigneur Bianchi fit préſent à chaque Membre du Grand Conſeil d'une Medaille d'or, de la valeur de 4. gros Ecus, où l'on voyoit d'un côté les Armes de Veniſe, de Zurich & de Berne, avec cette Inſcription. QUOS TRINUS JUNXIT FOEDERE, FIRMET AMOR. Au revers il y eut cette autre Inſcription: SER. REIP. VENETÆ CUM ILL. REB. P. P. TIGUR. ET. BERN. RENOV. FOEDERIS MONUMENTUM. A. 1706. Les IV. Seigneurs de Berne furent regalés, chacun d'une Chaine d'or: Il ſe fit après cela ſur la Tribu des Nobles un Repas ſuperbe, où furent traités, outre le Seigneur Bianchi & les Seigneurs Députés de Berne, tous les Seigneurs du Petit Conſeil & le plus ancien des Prépoſés de chaque Tribu, du Grand Conſeil. Le même ſoir il y eut auſſi des Repas ſur toutes les autres Tribus, pour toute la Bourgeoiſie. Le lendemain le Seigneur Bianchi traita à ſon tour ſplendidement, dans ſon Hôtel, les Seigneurs Députés de Berne & quelques Seigneurs de Zurich: Tous les deux jours les Santés des Etats Alliés furent buës au bruit des Canons de ladite Redoute.

Landesbibliothek Mecklenburg-Vorpommern Günther Uecker
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1745107959/phys_0051
DFG